

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 22 octobre 2014

Délibération n° 2014 - 22/10/2014 - 1

Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 5 septembre 2014

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 21 pour (unanimité) :

le verbatim du Conseil d'administration du 5 septembre 2014.

Dijon, le 23 octobre 2014

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN



P.J. : Verbatim du Conseil d'administration du 5 septembre 2014

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement
--

Verbatim du Conseil d'Administration du 5 septembre 2014

Collège A

Membres présents ou représentés

Monsieur Alain BONNIN,
Madame Annie VINTER,
Messieurs Alain DEREUX, Samuel MERCIER, Louis de MESNARD.

Membre absent

Monsieur Eric LOQUIN

Collège B

Membres présents ou représentés

Madame Marie-Geneviève GERRER,
Messieurs Laurent BRACHAIS, Pierre PELLENARD, Jean-Philippe ROLIN (procuration à Laurent BRACHAIS), Vincent THOMAS (à partir de 15h25, procuration à Marie-Geneviève GERRER avant 15h25),

Membre absent

Madame Laurence MAUREL,

Collège BIATSS

Membres présents ou représentés

Messieurs Cédric CLERC, Olivier LALOUETTE (procuration à Annie VINTER), Jean-Emmanuel ROLLIN.

Collège usagers

Membres présents ou représentés

Mesdames Eva BERNARD, Bérénice CLUZEL
Messieurs Julien BRAULT, Hervé BEGUE (suppléé par Robin TAINURIER),

Membre absent

Monsieur Jawel GHRIBLI.

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Mesdames Elisabeth BEAU (jusqu'à 15h55), Clotilde MARSEAULT
Messieurs José ALMEIDA (jusqu'à 15h30, procuration à Samuel MERCIER à partir de 15h30), Jacques BAHY (procuration à Alain BONNIN), Bertrand THIBAUT (procuration à Julien BRAULT),

Membres absents

Messieurs Pierre GUEZ, Denis LEPICIER, François PATRIAT,

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Gilles ROBIN, Directeur général des services,
Madame Marie-France MATHIEU, Directrice générale des services adjointe,
Madame Sylvie GIGAREL, Directrice du Pôle Finances,
Monsieur Pascal JOBARD, Agent comptable,
Monsieur Julien MARLOT, représentant de Monsieur le Recteur de l'Académie de Dijon, Chancelier de l'université de Bourgogne.

Invités

Monsieur Sylvain COMPAROT, Directeur de Cabinet du Président de l'université de Bourgogne
Monsieur Dominique DELMAS, Vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements,
Madame Laurence BRONNER, Co-directrice du pôle ressources humaines, responsable du service du personnel enseignant
Madame Anne RACINE-DAHOUY, Co-directrice du pôle ressources humaines, responsable du service BIATSS

Ordre du jour :

- I) Informations du Président et de la Vice-présidente du Conseil d'administration 1
- II) Débat relatif aux orientations budgétaires et à la campagne d'emploi 2015 8

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2014)

*(La séance est ouverte à 14 h 10 sous la présidence de M. Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

I) Informations du Président et de la Vice-présidente du conseil d'administration

Le Président.- Nous allons commencer. Bonjour à toutes et à tous. Je suis vraiment très heureux de vous retrouver pour ce conseil d'administration qui est un conseil d'administration extraordinaire dans le cycle de gestion annuelle de l'université. Ce conseil d'administration extraordinaire doit nous permettre d'avoir un débat et de prendre une délibération sur les grandes orientations politiques, stratégiques, qui ont prévalu dans la préparation de notre campagne d'emploi 2015 et dans la construction de notre budget 2015.

Aujourd'hui, bien évidemment, il n'est pas question de discuter ligne par ligne des masses financières qui sont affectées à telle ou telle unité de notre établissement mais bien de pouvoir appréhender les grands éléments de notre stratégie.

Auparavant, je voudrais vous rappeler que nous sommes à l'aube d'une année universitaire qui va être particulièrement importante, probablement, en termes de construction de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et en termes de transformation, d'évolution ; l'une des plus importantes de celles que nous avons vécues tous depuis bien longtemps puisque c'est au cours de cette année universitaire que sera mise en place juridiquement et déjà opérationnellement la communauté d'universités et d'établissements qui s'appelle « Université Bourgogne Franche-Comté », qui est un vrai dispositif avec de véritables délégations et transferts de compétences. Cela est un pas important dans le rapprochement de nos régions, dans la construction d'un dispositif d'enseignement supérieur et de recherche véritablement intégré.

C'est au cours de cette année que l'on va également tous ensemble, portés par la ComUE, déposer notre projet dans le cadre de la nouvelle Initiative d'excellence, du nouvel appel à candidatures « Initiative d'excellence ».

C'est également au cours de cette année que nous allons devoir tous ensemble préparer le prochain contrat quinquennal mais, pour la première fois, le contrat quinquennal est un contrat de site à l'échelle de la Bourgogne Franche-Comté.

Vous voyez qu'on entre, là, de plain-pied dans une transformation très profonde de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en Bourgogne Franche-Comté mais plus largement au niveau du territoire national.

Avant de vous reparler de ces trois éléments (ComUE, Initiative d'excellence, contrat) et d'entrer dans ce qui va nous amener à débattre aujourd'hui, donc la campagne d'emploi et le budget, je voudrais rapidement vous dire qu'à l'UFR Sciences et Techniques, le Doyen a changé. François Blais a pris ses fonctions et remplace Thierry Grison que je voudrais remercier parce que Thierry, avec beaucoup d'énergie et beaucoup de dévouement, a assuré des fonctions transversales et notamment des fonctions de directeur de l'UFR Sciences et Techniques pendant de nombreuses années. Je voudrais qu'il soit remercié pour son investissement.

A l'ESPE, on a reçu hier l'arrêté de nomination de Marie-Geneviève Gerrer en tant qu'administratrice provisoire de l'ESPE. Je la remercie d'avoir accepté cette responsabilité qui n'est pas facile. Là aussi, je voudrais saluer Sophie Morlaix qui a assuré pendant une année un travail difficile de mise en place de cette école, nouvelle et particulièrement ambitieuse en Bourgogne, puisqu'elle associe quatre départements pour les faire travailler ensemble et qu'à ce titre, nous sommes terriblement innovants sur le territoire national. Bon vent à Marie-Geneviève pour l'ESPE, bon vent à François Blais pour la direction de l'UFR Sciences et Techniques.

Très rapidement, avant qu'on entre dans ces éléments de budget et de campagne d'emploi, je voudrais vous donner des informations sur la ComUE, l'Initiative d'excellence et le contrat afin que l'on puisse vraiment partager le même niveau d'information.

Pour ce qui concerne la ComUE, vous vous souvenez que l'on en a voté les statuts au mois de juillet pour ce qui concerne notre université. Sur la fin du mois de juillet, au total, six établissements sur les sept établissements fondateurs de la ComUE ont voté les statuts dans les mêmes termes. Seule reste l'Ecole nationale supérieure des arts et métiers (ENSAM) dont le conseil d'administration est programmé le 19 septembre.

Par ailleurs, on a beaucoup débattu de l'opportunité ou de la non-opportunité de faire voter le préambule aux statuts, vous vous souvenez, avec les statuts. Ce préambule nécessitait de travailler ensemble. Ce travail est terminé. Nous avons, entre chefs d'établissements, validé le préambule des statuts mercredi dernier dans le cadre d'une réunion du Conseil de direction de l'Université fédérale. Le préambule des statuts vous sera donc soumis à l'occasion de notre prochain conseil d'administration le 22 septembre. On avait besoin de ce temps supplémentaire pour parfaire cette discussion de fond.

Si tout va bien et si l'ENSAM vote dans les mêmes termes fin septembre, la communauté « Université Bourgogne Franche-Comté » sera présentée au CNESER probablement mi-octobre. Ensuite, l'Etat prendra un décret de création. Donc la ComUE mettra en place son conseil d'administration préfiguratif probablement dès le début de l'année 2015.

Deuxième grand dossier, l'Initiative... Monsieur Rollin.

M. Rollin.- J'ai une question toute simple. Va bientôt paraître la loi sur l'agriculture. Vous allez me dire « quel est le rapport avec la ComUE ? ». Or, dans la loi sur l'agriculture, un petit article a été ajouté concernant les ComUE puisqu'il supprime l'obligation des 75 %, des listes représentant 75 % des établissements.

Actuellement, nos statuts s'inscrivent dans ce cadre. Que va-t-il se passer ? Va-t-il y avoir une modification des statuts ?

Le Président.- Pas en ce sens puisque d'une certaine façon, les statuts qu'on a construits avaient déjà anticipé ce que l'on attendait de l'évolution de la loi. C'est bien cela ? Je me tourne vers Sylvain qui connaît bien ces questions. On avait donc tenu compte, par anticipation, parce qu'on savait que dans le cadre de la loi sur l'agriculture serait voté cet amendement aux règles électorales telles qu'elles étaient définies dans la loi Fioraso du 22 juillet 2013. Nous sommes donc en conformité avec la loi.

M. Rollin.- Là, j'aurais besoin d'une explication de texte car j'ai relu les statuts, et dans nos statuts, il est clairement dit qu'on devra présenter des listes représentant 75 % des établissements.

Le Président.- Non mais ce n'est plus le cas.

M. Rollin.- Dans les statuts actuels de la ComUE, que l'on a votés, les nôtres, ils y sont, ces 75 %.

Le Président.- Ils y sont peut-être, mais c'était une obligation. Ce n'est plus une obligation, mais c'est une possibilité.

M. Rollin.- Dans la manière dont ils sont rédigés actuellement, ils ont un caractère obligatoire.

Le Président.- Parce qu'on a décidé de construire nos listes électorales de cette façon, avec trois collèges, un collège uB, un collège UFC et un collège « les autres écoles » qui fait que les écoles peuvent être représentées. C'est notre choix. Mais on ne le fait pas parce que cela nous est imposé.

Sylvain.

M. Comparot.- C'est exactement cela. La loi ESR de juillet 2013 imposait le 75 % pour le conseil académique. Pour le conseil d'administration, on pouvait y déroger d'ores et déjà puisque les statuts de l'établissement, donc de la ComUE, pouvaient y déroger. C'est dans l'article. Le problème, c'était pour le CAC. Et pour le CAC de la ComUE, on devait être renvoyé aux articles de droit commun. Sauf que les articles de droit commun nous obligeaient à avoir cette répartition de 75 %. La loi sur l'agriculture revient dessus. Cela a été anticipé puisque toutes les préparations des différentes ComUE - notre ComUE n'est pas différente des autres sur ce plan là - ont été construites en liaison avec la DGESIP, en tenant compte de la réforme qui aura lieu dans le cadre de la loi sur l'agriculture. Donc c'est effectif. Le choix pour la ComUE Bourgogne Franche-Comté d'avoir une répartition avec un tiers uB, un tiers UFC et un tiers écoles a été réalisé en tenant compte des éléments législatifs en vigueur.

Le Président.- J'espère que cette information répond à votre question, Monsieur Rollin.

Sur ce qui est de l'Initiative d'excellence, on travaille conformément aux grands phasages que je vous ai indiqués dans le cadre de l'année passée. C'est-à-

dire que l'on a d'abord traité ce chantier très politique des statuts de la ComUE. On a ensuite mis en place, et on l'a fait dès mi-juillet, une vraie structure de gouvernance pour préparer notre réponse à l'appel à candidatures « Initiative d'excellence Isite ». Donc dès le 11 juillet, nous avons eu une réunion du Conseil de direction de l'Université fédérale qui a mis en place une gouvernance du projet en trois niveaux :

- un Conseil de direction de l'Université fédérale, qui est l'instance politique et décisionnelle,
- un Secrétariat général, qui est l'instance de travail, de synthèse, qui présente au Conseil de direction les travaux des groupes thématiques qui sont en place,
- trois groupes thématiques qui sont donc désormais en place.

Le groupe politique, le Conseil de direction, s'est élargi puisqu'aux sept membres fondateurs, qui sont les sept membres fondateurs de la ComUE, s'associent désormais les grands organismes de recherche, l'Inserm, le CNRS, l'INRA et le CEA.

Nous avons également associé les établissements universitaires de santé, le CHU de Dijon, le CHU de Besançon, le centre Georges-François Leclerc et l'Etablissement français du sang de Bourgogne Franche-Comté. On a fait cela parce que parmi les trois thématiques qui vont porter notre candidature, une de ces thématiques est une thématique santé, et on connaît la force des thématiques liées à la santé au sens large dans nos régions.

Donc maintenant c'est un groupe de 15 établissements et organismes qui travaillent ensemble à porter scientifiquement et politiquement notre réponse dans le cadre de l'Initiative d'excellence.

Nous allons recevoir le 3 octobre, je crois, le Directeur du Commissariat général à l'investissement, qui vient ici, à Dijon, avec son équipe pour que nous puissions lui présenter les premières lignes de notre projet.

Et puis nous animerons, dans le courant de l'automne et au début de l'hiver, deux grands forums interrégionaux qui seront ouverts à l'ensemble des acteurs socio-économiques de Bourgogne Franche-Comté, à l'ensemble des collectivités locales et territoriales, à l'ensemble des pôles de compétitivité et des acteurs économiques et des entreprises parce que nous devons entraîner toutes les parties prenantes de la société dans ce projet Isite. Donc un premier forum à peu près mi-octobre - je n'ai plus les dates exactes en tête - et un second forum juste avant les vacances de Noël, fin décembre, qui permettra pratiquement de conclure cette candidature puisque en l'état actuel des choses, la candidature Isite doit être déposée mi-janvier.

Nous organiserons également dans le courant de l'automne deux grandes réunions de concertation ouvertes à toutes les communautés universitaires et des écoles, enseignants, enseignants-chercheurs, étudiants, personnels administratifs et techniques, tout le monde, pour qu'un petit peu à l'image des réunions publiques que j'organise chaque année en janvier, tout le monde puisse venir discuter avec nous, que l'on puisse présenter le projet, que l'on puisse répondre à toutes les questions qui pourront se poser. Une de ces réunions aura lieu à Dijon et l'autre à Besançon. Elles seront véritablement très largement ouvertes.

La ComUE est lancée.

L'Initiative d'excellence est lancée.

Sur le plan du contrat. Le contrat débutera en janvier 2017, vous le savez. Il doit être remis sur la table du ministère à peu près dans un an maintenant, à l'automne 2015. C'est un contrat de site. C'est donc la ComUE qui portera ce contrat

de site. Nous avons commencé à rédiger un précontrat de site, un pré-document qui affiche notre ambition. Nous devons avoir terminé de le rédiger pour la fin du mois de septembre. C'est important parce que la rédaction de ce document peut nous permettre, ou pas, si on y répond, d'obtenir des emplois au titre de la politique de site, dans le cadre des 6 000 emplois par an pendant 5 ans, comme vous le savez. Il y en a dans la politique de site. On commence donc à travailler à un document stratégique qui peut nous permettre d'obtenir des emplois.

A côté du volet « politique de site », chaque établissement aura, bien entendu, un volet propre, un volet spécifique dans le cadre du contrat. Mais tout ceci sera porté par la ComUE. Ce n'est pas notre choix, cela est indiqué dans la loi Fioraso et fait partie des choses qui nous sont imposées.

Pour ce qui concerne la démarche pour le contrat, on a souhaité qu'elle soit la plus participative possible au niveau de notre université. On a lancé avant les grandes vacances la réflexion sur les deux volets « recherche » et « formation ». Le volet « recherche » mi-juin dans le cadre d'une réunion où on a associé tous les directeurs de laboratoires pour engager la réflexion sur le périmètre de nos unités de recherche et des équipes dans les unités pour le prochain contrat. Tout cela est lancé. Puis nous avons amorcé à partir de mai, et dans le cadre d'un séminaire que l'équipe de gouvernance a eu avec les doyens début juillet, la réflexion sur le volet « formation » de ce contrat. Ces deux volets sont déjà bien engagés.

Nous travaillons actuellement à rédiger une lettre de cadrage qui sera adressée d'ici à la fin du mois de septembre ou au tout début du mois d'octobre à tous les directeurs de composantes et qui affichera les grands objectifs, les grands éléments de cadrage pour la construction de l'offre de formation.

Nous allons également mettre en place très prochainement, et toute la communauté en sera informée, un certain nombre de groupes qui seront copilotés par un vice-président et un ou plusieurs responsables administratifs de l'université sur les autres volets du contrat, le volet « documentation », le volet « international », le volet « vie étudiante ». Il n'y a pas que le volet « formation » et le volet « recherche », il y a tous les autres thèmes pour lesquels on mettra en place des groupes copilotés - un administratif et un politique - qui pourront auditer des membres de la communauté de façon à faire notre bilan d'autoévaluation et à préparer notre contrat.

Bien entendu, c'est une démarche compliquée parce que nous allons mener cette démarche en interne à l'uB, mais il faut évidemment qu'on l'articule avec celle de nos partenaires de la ComUE et notamment avec l'université de Franche-Comté. C'est-à-dire que l'on va être dans une période un petit peu complexe à gérer où il faudra qu'on avance en interne, dans notre débat interne uB, mais qu'en même temps qu'on avance, on partage des éléments assez stratégiques avec nos partenaires et qu'on puisse arriver petit à petit à faire converger et à harmoniser les visions politiques que l'on peut avoir avec nos partenaires sur la construction de ce contrat de site. Là aussi, on est dans une démarche où on va tous apprendre en avançant puisque c'est quelque chose qui est bien évidemment totalement nouveau. Mais en tout cas, dès la fin du mois de septembre, tout ceci sera sur les rails.

Mais pour aujourd'hui, nous sommes sur tout autre chose puisqu'aujourd'hui c'est un CA extraordinaire. C'est un débat de fond que l'on doit avoir sur les orientations en termes de budget et de campagne d'emplois.

Dominique vous rappellera probablement dans quelques minutes le calendrier dans lequel s'est située cette démarche. Je voudrais simplement dire que tout ceci s'est construit de façon progressive. On est, là, sur la phase tout à fait finale

du dialogue. Hier, nous avons eu une réunion avec tous les doyens et tous les directeurs de laboratoires qui a permis de partager ces grands principes. Ce vrai débat de fond a été tout à fait intéressant. Je voudrais ici, dans le cadre de cette enceinte et du conseil d'administration, rendre sincèrement hommage à tous les doyens et à tous les directeurs de laboratoires qui, dans une période qui est quand même éminemment complexe en termes de tensions financières, s'engagent à nos côtés dans la politique que l'on mène, d'une façon très constructive alors même que la politique, vous allez le voir, qu'on propose est une politique exigeante compte tenu du contexte financier. C'était une bonne réunion et une réunion constructive.

Le contexte est difficile. Dominique va nous en donner des éléments précis dans quelques minutes. Vous le savez tous, les dotations de l'Etat sont en baisse. La France va devoir faire environ 50 milliards d'économie dans les années qui viennent. Ce qui fait que les dotations aux opérateurs de l'Etat baissent. Que les universités, qui ont été comparativement protégées par rapport aux autres opérateurs de l'Etat au cours des années passées, vont devoir probablement contribuer. Que notre dotation va diminuer. Je m'occupe du budget de cette université depuis 2008, c'est la première fois que le budget va diminuer, que la dotation va diminuer. C'est difficile. Que, par ailleurs, l'Etat dote également ses opérateurs en fonction de deux grands indicateurs qui sont le taux d'inflation et la croissance. Or on est quasiment en croissance zéro et en déflation. Ce qui fait que probablement la dotation sera encore plus faible dans les années prochaines que ce que l'on anticipait.

La situation est également compliquée sur le contrat de plan Etat-Région. Sur le volet « recherche » du CPER, on nous annonce quelque chose qui sera entre 8 et 10 % de ce que l'on a demandé. 8 à 10 % seulement. Vous voyez que c'est excessivement faible. Sur le volet « bâtiments, patrimoine », on aura 48 % de l'exécuté du précédent CPER. C'est-à-dire que pour l'ensemble des établissements (université de Bourgogne, AgroSup, ENSAM, INRA et CROUS) pour l'ensemble de la politique de construction de bâtiments nouveaux et de gros entretien de rénovation des bâtiments, à nous tous, on va avoir droit sur la part Etat pour le prochain CPER à 11 millions d'euros, ce qui est absolument dérisoire, compte tenu de l'immensité des besoins. Simplement pour vous donner une idée, pour la seule université de Bourgogne, sans faire de surenchère, en étant raisonnable, on avait estimé pour le prochain CPER nos besoins entre 80 et 100 millions d'euros. On aura 11 millions d'euros à tous les établissements.

On connaît également les difficultés au niveau de la Région en termes de dotation.

On a également des incertitudes sur nos recettes. On voit actuellement la taxe d'apprentissage qui rentre moins bien que les années précédentes. On espère simplement que c'est une question de calendrier, que le phasage va permettre de rattraper. Il est certain que la situation financière de l'Etat est excessivement difficile et qu'elle va impacter la politique des universités.

Dans ce contexte, très honnêtement, on a réussi à construire un budget qui est à la fois honnête, sincère et soutenable, et qui *a priori* doit nous permettre de passer l'année 2015 sans besoin supplémentaire si on respecte ce budget. Avec, Dominique vous le redira, une marge qui est infime, qui est de 0,4 %. C'est la seule marge que nous aurons sur ce budget.

Pour autant, on s'est attaché à respecter deux grands principes dans ce budget. D'abord un principe d'ambition. Ambition quand même dans les recrutements où on maintient une politique de recrutement, une politique un peu de vision d'avenir de nos recrutements, et une politique ambitieuse également en termes de grandes

décisions financières. Je vous dis simplement une chose : les masters en anglais, par exemple. On fait ce choix parce qu'on considère qu'il est stratégique d'avancer dans le développement d'une offre de formation en anglais, par exemple.

Le deuxième grand principe que l'on a choisi, qui était discutable et que tous les doyens et directeurs de labos ne partageaient pas, c'est un budget basé sur des redistributions et une politique de solidarité à l'intérieur de l'établissement. Autrement dit, les réductions n'ont pas été mathématiques et identiques en pourcentage pour toutes les composantes. On a tenu compte du fait que certaines composantes ont plus de facilité à aller chercher des ressources propres. On a également tenu compte des reliquats de fin d'année de certaines composantes qui montrent bien que, manifestement, les dotations budgétées en début d'année ne sont pas toutes consommées et qu'elles ne correspondent donc pas forcément à des besoins complets. Nous avons pris en compte ces éléments pour recalculer les dotations des différentes composantes. En ce sens, c'est un budget de solidarité. Ambition et solidarité. Une période qui est donc difficile.

Je voudrais simplement vous dire pour terminer que malgré tout cela, je reste, vous me connaissez, résolument optimiste. Je reste résolument optimiste pour différentes raisons. D'abord, parce que malgré les difficultés, nous avons une université qui dégage de la capacité d'autofinancement. Même si elle a baissé l'an dernier, on continue à dégager de la capacité d'autofinancement. Dominique vous dira - mais c'est normal, il est le ministre des Finances - que l'on est passé de 9 millions à 4 millions. Pour autant, on dégage de la CAF. On garde un fonds de roulement qui est important, environ 45 millions d'euros l'an passé. Cela nous permet d'investir. Et investir nous permet de nous moderniser et de nous préparer pour l'avenir, et cela est essentiel. On reste surtout une université avec un fantastique campus qui est sûrement un des plus beaux de France et quand on regarde ce campus, qui continue de se transformer, je crois qu'il faut qu'on en soit tous bien convaincu, et qui reste une université très attractive. Nos flux d'étudiants continuent d'augmenter largement et en particulier nos flux en master. Cela montre qu'on est attractif hors région Bourgogne, et cela est très important.

Je voulais essayer de vous transmettre cet optimisme et cette confiance. Confiance sous réserve que nous soyons capables de faire des choix qui soient véritablement ambitieux et stratégiques pour l'avenir. On est devant quelques années qui sont absolument cruciales pour l'enseignement supérieur et la recherche. Je voudrais simplement redire que les deux éléments essentiels pour moi de la stratégie que l'on doit mener, qui préparent l'avenir, c'est, un, notre capacité de différenciation. C'est la différenciation intelligente, la différenciation scientifique que l'on a commencé à porter, l'identification sur des grands thèmes stratégiques où on aura des forces puissantes en recherche et en formation parce que c'est ce que l'on va commencer pour le prochain contrat. On va afficher notre offre de formation par grands domaines scientifiques, et ça, c'est quelque chose qui nous met de plain-pied dans la stratégie des grandes universités du XXI^e siècle.

Le deuxième élément très stratégique pour l'avenir, c'est la stratégie interrégionale, c'est la Bourgogne Franche-Comté, et c'est avancer résolument vers une fusion des deux régions et vers une grande université. C'est ce que la ComUE nous permet de préparer. Ce n'est pas facile mais, en même temps, je pense que nous avons beaucoup d'atouts.

Avant de passer la parole à mes deux collègues, je voudrais faire ce que j'ai oublié, saluer parmi nous Mme Bronner qui nous a rejoints. Mme Bronner vient de

prendre ses fonctions. Elle va prendre la direction du service des personnels enseignants où elle succède à Joëlle Sotty.

Madame Bronner, bienvenue parmi nous.

Chers collègues, chers amis, je passe la parole à Samuel qui va d'abord vous présenter les grandes orientations en matière de campagne d'emploi. Dominique vous présentera les orientations budgétaires puis nous discuterons globalement de l'ensemble de ces éléments.

II) Débat relatif aux orientations budgétaires et à la campagne d'emploi 2015

M. Mercier.- Merci, Monsieur le Président. Chers collègues administrateurs, je vais être assez rapide, je vais prendre 10 ou 12 minutes pas plus. Je vais vous présenter effectivement ces grandes orientations. Vous verrez qu'elles s'inscrivent dans un contexte plus global très contraignant pour notre université.

Avant de présenter le contenu, quelques remerciements, d'abord, à l'attention du service des personnels enseignants et du service BIATSS. Ces grandes orientations sont possibles parce que nous avons pu organiser, par nos dialogues objectifs/moyens, le recensement des besoins dans l'ensemble de l'université et dialoguer pour aboutir à ces choix. Donc un grand merci à Anne Racine-Dahoui, à Joëlle Sotty qui a pris sa retraite très récemment, et à Laurence Bronner qui a repris très vite la succession et à qui nous devons des documents de synthèse qui nous permettent ensuite d'arbitrer et de prendre les décisions qui nous semblent convenir pour notre université.

Un grand merci aussi à l'ensemble des composantes, des laboratoires et des services que nous rencontrons à plusieurs reprises au cours de l'année. Là encore, nous pouvons, grâce à ces dialogues, aboutir à ces grandes orientations.

Cela a été évoqué et sera évoqué juste après ma présentation, cette campagne d'emploi 2015 s'inscrit bien évidemment dans un contexte très particulier, très contraint. Je reprends le message du Président. Nous n'ignorons aucune des contraintes. Ce n'est pas pour autant qu'il faut céder à la panique. Je crois qu'il faut garder une grande sérénité et essayer de faire du mieux possible avec les moyens mis à disposition.

Sachez, par exemple, qu'avant même de pouvoir infléchir par certaines décisions la campagne d'emploi 2015, nous avons une augmentation mécanique de la masse salariale de 2,6 millions d'euros, due à la revalorisation des agents, à l'intégration, à l'effet GVT (glissement vieillesse-technicité). Alors même que nous n'avons pas encore formalisé un certain nombre d'orientations, on sait que, d'une année sur l'autre, ce type d'augmentation mécanique réduit un peu plus des marges de manœuvre qui déjà ne sont pas forcément énormes. Donc l'incidence financière de cette campagne est un élément majeur. Il serait suicidaire de s'engager uniquement sur cette politique RH en oubliant les conséquences financières des choix que nous prenons.

Ces orientations sont aussi, c'est inévitable, fixées sous une double contrainte, je l'avais déjà évoqué l'an passé, le plafond d'emplois alloué à l'université de Bourgogne et le plafond de masse salariale. Nous ne pouvons y échapper.

Je vous fais une petite synthèse pour chaque catégorie de nos personnels. On l'a souligné, dans quelques semaines nous pourrions revenir poste par poste sur le détail de cette campagne, mais en synthèse, nous proposons d'aborder la question des emplois nouveaux et des redéploiements.

Quand on regarde la campagne qui concerne les personnels BIATSS, quand on regarde nos dialogues objectifs-moyens (DOM), en synthèse, on recense 79 demandes de création ce qui est à mettre en regard à la sous-dotation chronique de notre établissement. Je n'ai pas en tête le nombre de postes précisément, mais on peut estimer qu'une centaine de postes fait défaut au minimum à l'université de Bourgogne. Près de 80 demandes de création de postes BIATSS et, en regard, seulement 3 emplois nouveaux proposés par redéploiement.

Bien sûr, cela peut paraître très peu. Les marges de manœuvre sont extrêmement minces mais, mine de rien, même dans ce cadre très contraint, nous arrivons chaque année tout de même à présenter quelques emplois nouveaux, qui correspondent bien évidemment à des priorités importantes, à des besoins criants immédiats. Cela ne veut pas forcément dire que les autres demandes de création sont bien évidemment inutiles, mais il s'agit de prioriser et d'arbitrer.

Pour essayer de se donner, là encore à terme, une marge de manœuvre supplémentaire, nous avons également impulsé une politique de recentrage de l'université sur ses cœurs de métier. Dès que c'est possible, nous allons essayer de faire appel à des prestations de services, par exemple pour l'entretien, plutôt que de voir consommer un certain nombre de postes de personnel pour cette activité qui peut, bien sûr, être importante mais qui peut être réalisée par d'autres modalités. C'est le premier point. Cela vous donne de grands éléments en tête. Trois emplois nouveaux sur 79 demandes.

De façon un peu plus optimiste, nous poursuivons notre politique de requalification des emplois vacants, lorsque les composantes ou les services en font la demande. En majorité, nous essayons de satisfaire ces requalifications, ce qui donne, bien sûr, une évolution stratégique à la politique RH qui concerne les personnels BIATSS parce que cela permet de renforcer nos expertises. Cela vient aussi répondre aux évolutions nécessaires de certains métiers, voire à l'apparition de certains nouveaux métiers. Et même si cela reste relativement modeste, cela permet d'offrir quelques possibilités de promotion au sein de cette catégorie de personnel.

En synthèse et en perspectives d'évolution pour cette campagne, compte tenu du contexte, il est encore plus urgent de rechercher toujours plus de mutualisation entre des composantes ou entre des laboratoires, de mettre en place des plates-formes, de faire en sorte que l'adéquation entre les compétences dont nous disposons et les besoins soit la meilleure possible.

Concernant les enseignants et les enseignants-chercheurs, les dialogues objectifs-moyens font apparaître 25 demandes de création en prenant l'ensemble des composantes. A ces 25 demandes, nous proposons 2 créations, là encore de façon minimale si je puis dire, en fonction d'engagements qui ont été pris. Par exemple, pour l'ouverture d'un département.

Si on prend l'ensemble des demandes de publication, les composantes proposaient 49 demandes de publication à l'identique sur les postes qui étaient vacants. Nos dialogues ont conduit à proposer 39 demandes de publication à l'identique. Donc vous voyez que sur la très grande majorité des supports, nous sommes tombés d'accord. Nous avons validé les stratégies proposées par les composantes.

Pour une dizaine de postes, les cas de figure sont variables. Il n'est pas question aujourd'hui d'entrer dans le détail mais en fonction de l'évolution de la situation, de l'insuffisance de l'adéquation stratégie recherche, nous avons proposé une publication parfois différée voire une autre orientation.

Je tiens à remercier Annie Vinter qui est en binôme avec moi et extrêmement précieuse dans la préparation de ces orientations RH, et notamment dans la prise en compte du lien entre la formation et la recherche.

Au final et de façon globale, pour 2015, nous proposons à publication 46 emplois, sous réserve d'ajustements encore d'un ou deux postes, puisque nous avons plusieurs décisions qui sont encore en souffrance et parfois liées à de l'actualité extrêmement récente, mais dans le détail, cela donne 9 supports de PR, de professeurs, 21 maîtres de conférences et 16 professeurs agrégés.

Bien évidemment, un certain nombre de publications différées sont proposées, la grande majorité, d'ailleurs, étant impulsée par les composantes. Dans la plupart des cas, lorsque les composantes en feront la demande, nous veillerons à affecter un ATER pour couvrir les besoins urgents, dès la rentrée 2015, des composantes qui verraient certains supports restés vacants une année supplémentaire. Cela permet de mettre en place une stratégie, et je pense, sans aucun doute, de mieux réussir les recrutements futurs. Ces réussites sont vraiment aujourd'hui de plus en plus stratégiques. Avec une création nulle concernant ces supports, c'est bien évidemment des recrutements manqués qui sont des occasions manquées de pouvoir affecter de nouveaux moyens au développement de notre université.

Enfin, quelques priorités pour l'année à venir. Si on se démarque de la campagne d'emploi 2015, les grandes orientations à venir, c'est d'abord la poursuite de notre démarche de prévention des risques psychosociaux, toujours en concertation avec les organisations syndicales et avec le CHSCT. Nous avons fait réaliser au printemps un diagnostic qualitatif qui permet de disposer d'informations pertinentes pour avoir une meilleure connaissance des risques psychosociaux, des points de fragilité concernant les risques psychosociaux dans notre université. Nous avons également mis en place un dispositif d'écoute et d'analyse, et les premiers mois de fonctionnement montrent qu'un certain nombre de nos personnels n'hésitent pas à utiliser cette prestation. Nous allons systématiser cette réflexion et mettre en place un plan de prévention pour les mois et les années à venir. C'est un processus qui, bien sûr, nous occupe plutôt à moyen et long terme et pas forcément à court terme uniquement. Nous avons vraiment fait le choix d'une démarche graduelle qui permet d'éviter d'avoir en quelques semaines un diagnostic qualitatif et quantitatif total et, ensuite, de voir le relais en termes de plan d'action tomber très vite dans l'oubli.

Deuxième volet, notre stratégie RSU (responsabilité sociale de l'université), puisque l'université employeur se doit non seulement et bien évidemment de se conformer à la loi mais aussi d'impulser un certain nombre de politiques favorables pour l'ensemble de nos personnels. Certains grands chantiers se poursuivent comme celui de l'égalité professionnelle femmes/hommes, celui de la politique handicap avec un écho aussi auprès des publics étudiants. Nous avons une sensibilisation à cette égalité professionnelle auprès de tous nos étudiants et une politique d'intégration des étudiants handicapés.

Concernant les BIATSS plus précisément, nous avons, cet automne, un grand chantier qui se poursuit, c'est l'adoption d'une charte de bonnes pratiques pour l'accompagnement de nos personnels contractuels en CDD. Là encore, ce chantier se poursuit en concertation avec les organisations syndicales de façon à pouvoir mieux appliquer la loi mais aussi pouvoir apporter des prestations supplémentaires à nos personnels CDD qui n'ont pas forcément vocation à rester à l'université. Nous allons faire en sorte que les règles soient davantage connues dès le départ, connues

de tous y compris des responsables administratifs, et de pouvoir, dans la mesure du possible et le plus possible, faire en sorte que leur employabilité augmente pendant leur passage à l'université.

Enfin, là encore, une poursuite de notre réflexion en matière de gestion prévisionnelle des emplois et compétences. Là encore, le contexte extrêmement restreint nous conduit à mieux identifier nos besoins quantitatifs mais aussi qualitatifs pour les prochaines années et donc de pouvoir viser une meilleure adéquation entre la stratégie de l'université et les grandes orientations RH que nous allons poursuivre.

Un grand merci pour votre attention. Je crois que nous ferons un débat global. Je donne donc la parole à mon collègue, Dominique Delmas, pour les aspects financiers.

Le Président.- Merci, Samuel.

M. Delmas.- Merci. Chers collègues, chers amis, avant de pouvoir débattre de ces orientations budgétaires que l'équipe présidentielle vous propose, il est important, dans un premier temps, de connaître la situation financière de notre université à la fin de l'exercice 2013. Ensuite, je vous présenterai les différents grands principes de la construction de ce budget primitif ainsi que la répartition en grandes masses de ce BP 2015.

Tout d'abord, la clôture de l'exercice qui a été d'ailleurs certifiée par les commissaires aux comptes fait apparaître un équilibre financier du budget avec un résultat global de plus de 2,8 millions d'euros contre 4,6 millions d'euros pour l'année 2012.

L'analyse de ce résultat global, même s'il est positif, montre les contraintes qui pèsent sur notre section de fonctionnement. En effet, si l'on regarde à l'intérieur de ce résultat global, vous constatez une réduction de moitié du résultat d'exploitation par rapport à l'année dernière, comme vous pouvez le voir ici dans cet encadré, qui passe de 3,2 millions à 1,6 million d'euros.

Pourquoi je vous fais apparaître ce paramètre ? Tout simplement parce que ce résultat d'exploitation est le meilleur marqueur du résultat de notre activité de fonctionnement puisqu'il représente la différence entre nos recettes de fonctionnement courantes et nos dépenses de fonctionnement courantes. Et l'on voit bien finalement que la diminution globale de notre résultat de 4,6 à 2,8 millions d'euros est donc essentiellement la conséquence de cette diminution de 3,2 à 1,6 million d'euros.

Ce résultat d'exercice doit tenir compte de trois points essentiels dans l'analyse de la situation financière de notre établissement. Tout d'abord, notre capacité d'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de notre établissement à autofinancer sa croissance. Vous pouvez constater qu'à la fin de l'exercice, celle-ci est égale à plus de 4,9 millions d'euros contre, comme le disait Monsieur le Président, 9,2 millions d'euros en 2012, soit une baisse de 4,3 millions d'euros par rapport à 2012.

Cette évolution s'explique mécaniquement par la baisse que je viens de montrer du résultat d'exercice de 1,8 million et par les éléments positifs et négatifs constitutifs de la CAF que sont les dotations aux amortissements et les reprises de quotes-parts pour 2,5 millions d'euros. Ce résultat, finalement, sur l'enrichissement de l'université ne permet pas à lui seul de déterminer notre capacité financière à assumer nos besoins. En effet, il existe bien souvent un décalage entre le paiement des dettes et l'encaissement des créances, ce qui a comme conséquence pour

l'établissement de trouver la ressource correspondante. Cette ressource vous est représentée ici par le fonds de roulement net global qui correspond donc à l'excédent de capitaux permanents sur les actifs immobilisés, c'est-à-dire, en fait, à la différence entre nos ressources stables et nos emplois stables.

A la fin de l'exercice 2013, ce fonds de roulement, vous le voyez ici, est stabilisé à 45,7 millions d'euros contre 42 millions d'euros en 2012.

Ce fonds de roulement, malgré une année qui a été très délicate dans le maintien des équilibres financiers, en particulier de première section, c'est-à-dire notre section de fonctionnement, est en augmentation de 3,7 millions d'euros en partie du fait que les enveloppes destinées aux programmes pluriannuels d'investissement (PPI) n'ont pas été toutes réalisées en 2013 et aussi parce qu'il existe un décalage entre les recettes de subventions, par exemple les CPER, la convention recherche et les dépenses réelles.

Effectivement, si vous regardez la composition de ce fonds de roulement, nous avons tout d'abord, conformément aux recommandations du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, un niveau de fonds de roulement prudentiel équivalant à 30 jours de masse salariale, soit 15,4 millions d'euros, et à 30 jours de dépenses décaissables de fonctionnement, soit 4,7 millions d'euros, nous permettant d'avoir l'approbation de nos comptes par le Rectorat.

A cela s'ajoutent l'enveloppe des PPI, soit 4,5 millions d'euros, la rénovation du bâtiment Droit-Lettres pour 3 millions d'euros, le PPI plates-formes pour 1 million d'euros, et les investissements inhérents au patrimoine et à l'informatique, le tout, vous le voyez, représentant 17 millions d'euros et qui contribue bien évidemment à l'essor de notre université.

Il reste donc sur ces 45,7 millions d'euros près de 8,7 millions d'euros de fonds de roulement, soit, si l'on compare ici en rouge à 2012, vous le voyez, 2 millions d'euros de moins.

L'évolution comptable et budgétaire imposée par Bercy nous conduira très prochainement à présenter notre budget de manière pluriannuelle afin de mieux appréhender ce décalage au niveau de la trésorerie.

Ce fonds de roulement, comme je le précise chaque année mais il me semble essentiel en ces temps difficiles de le rappeler, demeure un pivot majeur dans le maintien de notre indépendance puisqu'à l'heure actuelle, il faut quand même se souvenir que 23 universités présentaient un déficit fin 2011 et que 20 établissements ne disposaient pas d'un fonds de roulement prudentiel de 30 jours de fonctionnement en 2012. Ce fonds de roulement comme l'année dernière est également un pivot majeur de notre équilibre budgétaire car le prélèvement sur le fonds de roulement permet de maintenir l'équilibre budgétaire qui est extrêmement tendu, faute d'une dotation de fonctionnement suffisante par le ministère. Cela a pour conséquence pour l'établissement d'effectuer, vous le voyez ici dans cet encadré, un prélèvement de 15,9 millions d'euros afin de combler des insuffisances d'autofinancement.

La conclusion pour cette fin d'exercice 2013 est que la situation demeure saine mais, néanmoins, elle doit rester sous contrôle de manière à dégager des marges pour faire face à la baisse attendue, comme l'a annoncé notre Président, des financements externes et ainsi préserver nos formations et la recherche.

Avant de débiter les grandes orientations qui nous ont guidées dans la construction de ce budget primitif 2015, je vous rappelle ici le calendrier de la procédure de construction de ce BP où le conseil d'administration, ici en session

extraordinaire, aura à débattre et à voter sur les grandes orientations stratégiques puis aura donc, le 17 décembre prochain, à voter sur ce budget 2015.

Encore plus que les années précédentes, le choix de l'équipe de gouvernance a été celui d'une approche prudente des ressources dont nous pourrions disposer pour l'exercice 2015 au vu des informations dont nous disposons à l'heure actuelle.

Notre stratégie de répartition des crédits s'est donc poursuivie dans une démarche raisonnée de manière :

- à maintenir tout d'abord un budget stable en dépit, vous le verrez, d'un désistement sans précédent de la dotation en provenance de l'Etat,
- à maîtriser notre masse salariale qui est l'un des facteurs pouvant peser fortement sur notre budget,
- à maîtriser et à réduire nos heures complémentaires selon les recommandations des magistrats de la Cour des comptes,
- à soutenir les composantes et les laboratoires en dépit des réductions de recettes et à maintenir une réserve de précaution conforme aux recommandations du ministère et du rectorat, et enfin
- à tenir compte de notre contribution au redressement des finances publiques qui est désormais sanctuarisée dans l'attribution de notre dotation de fonctionnement.

Les contraintes pouvant peser fortement sur l'équilibre financier de notre université pour l'année à venir sont tout d'abord la masse salariale. Celle-ci, comme chaque année, évolue mécaniquement à la hausse en raison du glissement vieillesse-technicité ou GVT. Sur ce point précis, bien que la déclaration de notre Secrétaire d'Etat ait assuré aux présidents des universités lors de la CPU du 28 août dernier que l'Etat continuera à aider les universités à financer le GVT sur les crédits de fin de gestion, il faut savoir que l'année dernière, nous avons eu quand même moins d'un tiers du GVT financé avec, en plus, une notification très tardive pour les établissements, ce qui n'est pas, vous l'imaginez, bien évidemment, sans poser de nombreux problèmes pour le Pôle finances.

Par ailleurs, cette masse salariale évolue également en fonction des recrutements qui seront programmés, d'une part, dans le cadre de la campagne d'emploi 2014-2015 qui portera ses pleins effets sur l'exercice 2015 et, d'autre part, dans le cadre de la campagne d'emploi 2015-2016 qui pèsera sur les quatre derniers mois de l'exercice 2015.

Enfin, celle-ci doit tenir compte du maintien du taux de pension civile à plus de 74,6 % et de l'évolution du SMIC.

Tout ceci, vous le voyez, représente une augmentation de plus de 1 475 000 euros contre 960 000 euros en 2014, soit un différentiel de 549 000 euros.

La seconde contrainte pouvant peser fortement sur nos recettes de fonctionnement est la réserve de précaution pour laquelle vraisemblablement encore cette année, nous bénéficierons d'un régime dérogatoire avec un taux de mise en réserve réduit. Si c'est le cas, cette réserve pourrait s'élever à près de 580 000 euros contre 517 000 euros en 2014.

Pour l'année 2015, on considère que les universités, dont un nombre important accuse aujourd'hui un déficit, seront encore épargnées par le régime de droit commun. Pour autant, il convient de rester prudent car, effectivement, comme l'a rappelé Monsieur le Président, le contexte national est difficile puisque, vous le savez, l'Etat poursuit sa réduction des dépenses publiques à hauteur de 50 milliards d'euros, ce qui va représenter pour nous une diminution de la dotation de

fonctionnement de 2 % par an pour atteindre 6 % en 2017 comme nous l'avions annoncé durant les DOM.

Pour notre établissement, la mise en réserve que l'on vient de voir de près de 580 000 euros ainsi que cette contribution au redressement des comptes publics, qui est désormais sanctuarisée dans notre subvention en provenance du ministère, constitue un manque à recevoir de près de 1,5 million d'euros sur une subvention de fonctionnement de 18,5 millions d'euros, soit près de 8,1 % de crédits en moins pour faire fonctionner nos structures et nos services.

Nous avons encore vu, malheureusement, pour la seconde année consécutive, les conséquences de la diminution de la dotation de fonctionnement qui a abouti lors du budget rectificatif n° 2 du 3 juillet dernier, à un déficit de la section de fonctionnement de plus de 2,9 millions d'euros, nous contraignant ainsi sous couvert du rectorat à un prélèvement exceptionnel sur le fonds de roulement de 8,9 millions d'euros permettant d'arriver à l'équilibre budgétaire. La conséquence la plus importante, si vous vous souvenez, est la transformation de notre capacité d'autofinancement, ici, en une insuffisance d'autofinancement signifiant donc que l'ensemble des ressources financières dégagées par l'activité de l'université de Bourgogne dont elle peut disposer pour couvrir ses besoins n'est plus suffisant.

Même si cette insuffisance d'autofinancement générée depuis le début de l'exercice, il est vrai, est très nettement inférieure à celle que nous avons pu observer l'année dernière à la même époque, je vous rappelle que nous avons une insuffisance d'autofinancement de près de 500 000 euros alors qu'ici, vous le voyez, nous avons seulement 772 euros. Néanmoins, elle appellera à la plus grande prudence lors de l'élaboration du BR3 car il conviendra bien évidemment de restaurer l'équilibre budgétaire.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, cette situation tendue s'explique en partie par l'évolution des recettes en provenance du ministère. En ce qui concerne le BP 2015, comme je l'ai évoqué précédemment, les conséquences financières de la contribution de l'uB au redressement des comptes publics seront, vous le voyez, de 900 000 euros. A cela vient s'ajouter la réserve de précaution de 600 000 euros.

Enfin, l'évolution de la subvention pour charge de service public risque d'être en nette diminution de sorte que l'exigence budgétaire nécessite la plus grande prudence en matière de dépenses, avec un manque estimé, vous le voyez, de près de 1 million d'euros dont la contribution à la licence Elsevier de 491 000 euros soit, en réalité, une diminution nette de 509 000 euros.

A cette diminution des ressources vient s'ajouter une dépense nouvelle liée à la suppression du dispositif dérogatoire du fonds d'insertion du personnel handicapé, générant ainsi, vous le voyez, une dépense supplémentaire de 175 000 euros pour l'année prochaine.

L'ensemble de ces contraintes nous amène donc à estimer un manque attendu pouvant se situer autour de 2 675 000 euros pour l'année 2015.

Jusqu'à présent, nous avons réussi au cours des exercices précédents à équilibrer le budget de l'établissement en étant à la fois prudent et en maintenant et en développant des actions qui étaient indispensables à l'essor de notre université, les deux dans un juste équilibre. En raison du manque attendu, vous l'avez vu dans la diapositive précédente, de près de 2,6 millions d'euros, le poids de la prudence a été prépondérant dans le choix de nos actions pour le budget primitif 2015, mais nous nous sommes efforcés dans la mesure du possible, en tout cas, à honorer des

engagements qu'avait pris le Président envers notre communauté universitaire mais également à en limiter le montant en raison de ce que je viens de vous présenter.

Ces engagements sont au nombre de 12, en tout cas pour les plus importants.

Tout d'abord, l'engagement de soutenir les laboratoires de recherche lesquels, il faut le dire, se trouvent parfois dans une situation particulièrement difficile dans cette période où l'Etat mais également nos principaux financeurs, comme l'a rappelé le Président, dont la Région ou l'Europe, réduisent leurs crédits de manière importante. Nous avons ainsi maintenu une enveloppe financière de 5,2 millions d'euros.

L'engagement de soutenir les composantes en leur soustrayant des charges pesant sur elles tel que l'amortissement où nous avons décidé de maintenir cette année une enveloppe importante de 400 000 euros. Il est vrai 100 000 euros en moins par rapport à l'année dernière en raison des contraintes pesant sur l'uB. Par ailleurs, vous noterez bien que cette aide sera déléguée dès le budget primitif et non plus en cours d'année.

Troisième engagement celui de renouveler une enveloppe budgétaire concernant la gestion en centrale des dépenses inhérentes à l'organisation des comités de sélection à concurrence de 70 000 euros.

Quatrième engagement, qui n'est pas des moindres, celui de maintenir notre offre de formation et, de ce fait, de ne pas fermer des formations ou des parcours durant le contrat quadriennal. C'est un point très important à souligner que je reprendrai dans l'explication des mesures que nous avons prises car il faut savoir qu'un certain nombre d'universités ont choisi de fermer certaines de leurs formations ou de leurs parcours pour faire face à la baisse de la dotation de fonctionnement pour 2015.

Même si cet engagement est tenu, il est, en revanche, évident qu'une réflexion doit désormais s'engager notamment sur le maintien de certaines formations à petits flux pour le prochain contrat en raison des prévisions budgétaires pessimistes pour l'avenir des universités.

Toujours dans le cadre des formations, le maintien de l'aide financière pour des dispositifs pédagogiques transversaux à hauteur de 385 000 euros, soit seulement 40 000 euros en moins par rapport à l'année dernière.

Comme en 2014, l'équipe de gouvernance a fait le choix d'attribuer une part importante aux crédits alloués à l'équipement pédagogique, essentiels au déroulement de nos formations. Nous avons donc décidé, malgré des conditions budgétaires difficiles, de maintenir ce volume financier entre 400 et 500 000 euros à parité avec le CRB. Ces projets pédagogiques, comme vous le savez maintenant, depuis l'année dernière, doivent s'inscrire dans une démarche pluriannuelle et/ou sur des thématiques d'acquisition groupée et ce, bien évidemment, afin d'optimiser la politique d'achat de l'université.

Toujours dans le cadre de la formation, la poursuite d'actions engagées telles que les masters internationaux, avec une dotation diminuée de 18 000 euros, soit 50 000 euros. Pour information, il y a eu quatre projets sélectionnés dont deux seront mis en œuvre à la rentrée, les deux autres suivront l'année suivante. Monsieur le Président l'a rappelé, ce sont de beaux projets qui permettront à notre université de s'ouvrir à l'international et de rayonner, nous l'espérons en tout cas, au-delà de notre Hexagone.

Le maintien ensuite de la liaison lycées-université qui permet de consolider notre attractivité au niveau régional, avec le maintien d'une enveloppe de 5 000 euros.

La poursuite du programme pluriannuel d'investissement de rénovation du bâtiment Droit-Lettres qui avait engagé 3 millions d'euros.

Enfin, la mise en place d'un PPI concernant les plates-formes pour un montant de 1 million d'euros.

Je vous rappelle, cela est important, que l'amortissement de l'ensemble de ces PPI est et sera pris en charge en centrale.

Engagement également en direction du personnel de notre établissement dans la politique d'emploi que vous a présentée tout à l'heure notre vice-président RH qui se traduit par la poursuite de la déprécarisation du personnel de l'université de Bourgogne conformément à la loi Sauvadet et qui représente pour la campagne d'emploi 2014 et 2015, vous le voyez ici, 177 000 euros, soit pas moins de 42 emplois.

Mais notre action ne se limite pas à la titularisation du personnel car, nous le savons tous, face aux exigences administratives et techniques, mais également face à un manque crucial de moyens financiers et humains, il est plus que jamais nécessaire maintenant d'avoir une formation optimale de notre personnel sans quoi la bonne marche de notre établissement ne peut avoir lieu. Nous avons donc pris la décision d'augmenter de près de 35 %, vous le voyez ici, exactement 35,14 %, la formation du personnel, portant ainsi une augmentation de plus de 65 000 euros l'enveloppe financière permettant une meilleure professionnalisation du personnel de notre université.

Des actions ponctuelles mais essentielles ont été menées en 2014 et impacteront notre budget 2015. Les deux plus importantes sont la création du centre de santé qui a été réalisé en 2014 en partenariat avec l'ARS et qui va pleinement jouer son rôle de centre de prévention et de santé universitaire dès la rentrée universitaire 2014 et qui fonctionnera à plein régime en 2015 soit, vous le voyez sur cette diapositive, un coût financier de fonctionnement de 17 213 euros et le coût d'un secrétariat pour 27 457 euros mais qui a pour vocation, bien évidemment, d'arriver à l'équilibre budgétaire. Au-delà du coût que je vous présente, je pense que nous pouvons nous tous, communauté de l'université de Bourgogne en tout cas, être tous très fiers de cette création qui est, il faut le dire, une véritable avancée majeure dans la prise en charge des étudiants.

Et puis la seconde action qui va se poursuivre, bien sûr, est le démarrage de l'opération « Campus innovant » représentant l'investissement de 234 000 euros.

Ainsi, lorsque l'on compile à la fois les choix stratégiques, les crédits engagés, les demandes formulées par les différentes structures de notre établissement à l'issue des DOM, nous arrivions en début de séminaire à un total des dépenses de 199,2 millions d'euros contre, vous le voyez ici en vert, 192,7 millions d'euros attribués en 2014, soit une augmentation de près de 6,4 millions d'euros.

Or, début juillet, l'estimation plus précise des recettes, faite par le travail remarquable du Pôle finances sous la direction de Sylvie Gigarel, montrait que nous ne pourrions avoir plus de 195,2 millions d'euros pour 2015.

Nous avons donc établi plusieurs grands principes afin de pouvoir arriver à l'équilibre budgétaire. Tout d'abord, comme l'année dernière, nous avons procédé à un traitement particulier du STU et de la DSI de manière à flécher correctement ce qui pouvait correspondre à de l'investissement et donc faire apparaître un prélèvement sur le fonds de roulement pour financer uniquement de l'investissement.

Cette manipulation permet, si j'ose dire entre guillemets, de lâcher un petit peu de lest pour le fonctionnement en direction, bien sûr, des autres structures puisque ce prélèvement passe, en fait, de 800 000 euros à 1,8 million d'euros, comme on peut le voir sur ces histogrammes, ici en mauve, où vous est représenté le fonds de roulement. On voit bien que la proportion du prélèvement sur le fonds de roulement augmente significativement, en tout cas pour le STU, pour financer uniquement de l'investissement. C'est tout ce qui ne sera pas, bien sûr, dépensé en fonctionnement et qui ira en direction des autres structures.

Le second principe est la reprise des quotes-parts de subventions en recettes de fonctionnement car grâce, là encore, au travail du Pôle finances, la prévision des recettes permet de prendre en compte des éléments nouveaux par rapport aux années précédentes afin, d'une part, d'optimiser le modèle d'adéquation des moyens affectés aux composantes et, d'autre part, à gagner en exhaustivité lors de l'étape de préparation budgétaire. Cette reprise permettra d'inscrire en recettes de fonctionnement un peu plus, vous le voyez, de 2 millions d'euros qui viennent s'ajouter à l'enveloppe des 18 millions d'euros de fonctionnement. Je vous le présenterai dans un instant. Elle permettra dans le même temps, en tous les cas, de satisfaire aux remarques des commissaires aux comptes sur ce sujet.

A cette recette vient s'ajouter l'inscription des recettes de TVA pour 500 000 euros qui, jusqu'à maintenant, étaient inscrites en fin d'année du fait d'incertitudes importantes sur celles-ci.

Le quatrième grand principe est, bien sûr, la fixation d'un seuil de masse salariale que le Président avait établi à 165 millions d'euros hors contrats doctoraux. Il s'avère que la campagne d'emploi que vous a présentée le vice-président RH a abouti à une augmentation de 2,2 % du poids de la masse salariale par rapport à l'année dernière, soit près de 3,5 millions d'euros supplémentaires.

Le cinquième grand principe budgétaire pour atteindre l'équilibre financier de notre établissement est la limitation de la dotation de fonctionnement en direction des structures et services à 18,5 millions d'euros, soit une réduction de 7,7 millions d'euros par rapport à 2014, alors que l'ensemble des structures présentait une augmentation de 5,9 %.

Si l'on regarde plus précisément par secteur, on constate que pour les composantes, la demande en dotation de fonctionnement représentait près de 11 % d'augmentation, soit plus de 577 000 euros. Aussi, du fait de la diminution drastique des crédits de fonctionnement, nous avons choisi de limiter l'évolution de la dotation attribuée aux composantes en diminuant seulement de 1,7 %, c'est-à-dire de 90 756 euros, la dotation de fonctionnement en direction des composantes par rapport à l'année dernière, en tenant compte, bien évidemment là encore, de la situation individuelle de chaque composante. Quant aux services centraux, nous avons fait le choix de réduire considérablement les dépenses en tenant compte à la fois des nouveaux périmètres de chacun des pôles résultant de la réorganisation des services et de surtout ne pas mettre en péril, bien évidemment, le fonctionnement même de notre établissement avec, vous le voyez, une réduction de près de 35,8 % par rapport à 2014, soit plus de 1 million d'euros de la dotation de fonctionnement en moins.

Néanmoins, ces mesures fortes, même si elles permettent de limiter l'évolution naturelle à la hausse du fonctionnement de nos structures, n'ont pas permis d'assurer le bouclage budgétaire au début du séminaire de juillet.

Alors, comme de nombreuses universités, nous avons dû prendre de nouvelles mesures afin d'arriver à l'équilibre budgétaire. Tout d'abord, il s'agit

d'augmenter nos ressources. Nous avons décidé de porter le prélèvement sur les ressources de taxe d'apprentissage hors CFA raisonnablement à 15 %, alors que certaines universités, notamment certaines universités du Grand Est, l'ont porté à 25 % voire 30 % de prélèvement sur la taxe d'apprentissage. Cette mesure, vous le voyez, permettrait de générer une recette de l'ordre de 330 000 euros.

Il est également proposé :

- un prélèvement sur le SEFCA et l'UMDPC de l'uB qui passerait de 4 à 8 %,
 - une diminution de 1 % des fonds de mutualisation, et
 - une réduction également de 1 % des crédits de masse salariale,
- permettant alors d'obtenir une recette de l'ordre de 100 000 euros.

A cela vient s'ajouter une diminution légère des heures complémentaires qui étaient devenues, je vous le rappelle, un impératif notamment en raison des recommandations des magistrats de la Cour des comptes afin de réduire ce nombre d'heures. Aussi, concernant le montant alloué aux composantes, nous avons diminué de seulement 1,31 % la dotation, soit, vous le voyez sur cet histogramme, près de 55 031 euros en moins. En sachant que la détermination des enveloppes a pris en compte les ajustements ayant dû être réalisés courant 2014 pour certaines UFR et, bien évidemment, les nouveaux critères ayant été adressés aux directeurs d'UFR concernant le nombre d'étudiants par amphithéâtre, le pourcentage de réalisation du programme en fonction du nombre d'étudiants par niveau, qui doivent permettre de tenir dans cette enveloppe.

Si l'on regarde plus précisément le volume d'heures complémentaires, cela représente 11 173 heures en moins par rapport à 2014, soit 12 % en moins.

Je souhaiterais terminer sur ces grands principes de construction budgétaire en vous montrant, néanmoins, qu'en dépit des baisses observées que vous pouvez voir dans ce tableau en ce qui concerne les UFR, l'attachement que nous avons eu à ce que la répartition des crédits 2015 soit, en pourcentage, similaire à celle de 2014. Comme vous pouvez le voir ici, l'amortissement pour 2015 est de 1,94 contre 2,54 % en 2014. Les heures complémentaires sont passées à 34,12 versus 33,96 %. La dotation de fonctionnement à 42,56 % versus 42,54 %. Et en ce qui concerne la recherche, à 21,31 % versus 20,99 % en 2014.

Globalement, la répartition en grandes masses de ce budget primitif se répartit ainsi avec, tout d'abord, en recettes :

- les droits universitaires à hauteur de 4,25 millions d'euros,
 - le transfert du socle de la masse salariale de 149,8 millions d'euros,
 - la subvention pour charge de service public de 31,8 millions,
 - l'OCIM pour 450 000 euros,
 - les contrats doctoraux pour 3,35 millions,
 - l'action sociale pour 63 225 euros,
 - les prélèvements, soit 900 000 euros,
 - les reprises des quotes-parts pour plus de 2,2 millions d'euros,
 - la taxe d'apprentissage pour 330 000 euros,
 - les recettes de TVA pour 500 000 euros,
 - les reversements pour 900 000,
 - le reversement de l'ANR pour 300 000, ainsi que
 - l'aide à l'investissement sur le prélèvement du fonds de roulement pour 400 000 euros,
- aboutissant, vous le voyez ici, à un total de 195 275 961 euros.

En ce qui concerne les dépenses, nous retrouvons donc :

- notre masse salariale pour 161 035 euros,
- le dispositif RH pour 6,76 millions d'euros,
- les services techniques uB pour 5,6 millions d'euros,
- les services centraux dont les comités de sélection pour un peu plus de 1,8 million d'euros,
- les UFR pour un peu plus de 11,5 millions d'euros,
- les services communs et généraux pour plus de 6,2 millions d'euros,
- les crédits à répartir Recherche pour 1 million d'euros,
- les crédits à répartir autres pour 769 393 euros, et
- les crédits à répartir pédagogiques pour 385 000 euros.

Nous arrivons donc ici à l'équilibre budgétaire, à 195 275 961 euros, soit 1,31 % d'augmentation par rapport à 2014, due essentiellement à l'augmentation de la masse salariale.

Comme l'a rappelé Monsieur le Président, ce budget se veut le plus honnête et sincère possible, à tel point qu'il faut que vous sachiez que l'on ne dispose que d'une marge de 0,4 % pour faire face aux imprévus, ce qui est très juste bien évidemment et nécessite la mobilisation de tous et surtout la vigilance de tous dans l'exécution car nous ne pouvons plus compter maintenant, effectivement, sur les excédents des années antérieures.

Voilà, Monsieur le Président.

Le Président.- Merci beaucoup, Dominique. Ces deux présentations et tous ces éléments d'orientations politiques sur la campagne d'emploi et le budget sont maintenant ouverts à vos questions, à notre débat. On fera notre possible pour répondre à toutes vos interrogations le mieux possible.

Jean-Emmanuel Rollin et Pierre Pellenard.

M. Rollin.- J'aimerais avoir un complément d'information concernant les heures complémentaires. Tout d'abord, j'avais décidé de ne pas faire part de mes remarques, qui sont nombreuses, sur la campagne RH puisque, normalement, le comité technique devrait donner son avis précédemment au conseil d'administration. Je réserve donc mes avis pour le comité technique. Ainsi, cela m'évitera de répéter deux fois.

Je voudrais donc avoir des compléments d'information sur les heures complémentaires puisqu'il y a un an exactement, je me souviens d'une présentation avec les mêmes difficultés que l'on relève chaque année. Vous nous l'aviez présentée. La phrase de conclusion était qu'aucun ajustement dans le courant de l'année 2014 ne serait fait sur les heures complémentaires, que le volume 2013 serait exactement le même. Cela est-il exact ? Cette année, a-t-on payé le même nombre d'heures complémentaires par rapport à 2013 ou a-t-on fait des ajustements en cours d'année ? Car dans ce cas, on peut faire tous les vœux pieux sur la maîtrise des heures complémentaires, nous présenter tout ce que l'on veut, mais finalement 55 000 euros, je pense qu'en 2015, on aura exactement le même débat et qu'on s'apercevra qu'on les aura dépassés.

M. Delmas.- Effectivement, on a fait des ajustements en raison, bien évidemment, de l'augmentation qui s'est révélée en début d'année du nombre très important d'étudiants. Cela a eu pour conséquence dans certaines UFR l'augmentation du nombre de groupes. Dans ce cas, forcément, mécaniquement, les heures complémentaires ont augmenté. Nous avons donc suivi en février avec le

Pôle finances de manière extrêmement précise l'évolution de ces heures complémentaires avec les UFR concernées qui sont connues. C'est l'UFR STAPS, l'UFR SVTE et j'en oublie aussi - vous me complétez, Sylvie -, où nous avons suivi avec les RA et, bien évidemment, les services scolarité et les doyens de manière très précise l'évolution de ces nombres d'étudiants, comment ils évoluent du premier au second semestre puisque quand on est en première année, un certain nombre d'étudiants sont perdus. On essaie d'être au plus proche, mais effectivement, on a dû, pour ces UFR en tout cas, compléter un petit peu la somme qui avait été adressée aux heures complémentaires.

On leur a, par ailleurs, précisé que ce complément ne pourrait avoir lieu pour l'année d'après. Et effectivement, ce que l'on a dit aux directeurs de composantes, c'est qu'à l'heure actuelle, vu la marge qui est dégagée, vous le voyez, 0,4 %, il est techniquement impossible que l'on puisse ajuster les heures complémentaires en cours d'année comme nous l'avons fait l'année dernière. C'est pour cela que le Président a envoyé un courrier à l'ensemble des directeurs de composantes pour les alerter, en tout cas, sur ces heures complémentaires, sur le nombre d'étudiants par amphi, sur la diminution également des maquettes qui dépassaient les 1 600 heures. Et, ensuite, c'est aussi de la responsabilité de chacun, des responsables de filière, des directeurs de composantes, de pouvoir essayer de juguler en tout cas ces heures complémentaires.

Je veux quand même rappeler que STAPS, qui a montré la plus forte augmentation du nombre d'étudiants, a fait vraiment des mesures et a pris en tout cas la mesure, c'est le cas de le dire, de ce problème des heures complémentaires.

Le Président.- Sylvie, vous vouliez apporter un complément.

Mme Gigarel.- Oui. Pour effectivement maîtriser les heures complémentaires, l'équipe de gouvernance a souhaité, lors du séminaire de juillet, que l'on puisse mettre en place un groupe de travail qui s'est réuni pour la première fois ce matin pour étudier justement toutes les pistes qui permettront de juguler et de réguler ces heures car, effectivement, si cette année on a pu procéder à des ajustements, il est clair que compte tenu des 0,4 % de marge de manœuvre dont on dispose, en 2015, cela ne sera pas possible. Donc on va s'assurer du pilotage en amont et anticipé de ces heures.

M. Delmas.- Juste peut-être pour compléter, pour vous montrer un petit peu l'évolution au fil des années qui devient de plus en plus tendue, il y a deux ans, nous avons dans le budget, budgété justement une enveloppe financière de 100 000 euros pour justement compléter les heures complémentaires en direction des composantes. Chose que l'on avait effectivement réalisée. On avait donné un petit peu plus d'ailleurs même. Je ne l'ai plus en tête mais cela doit être 120 000 et quelque euros en direction des composantes. Sachant que la revendication des composantes était quand même de près de 280 000 euros cette année-là. L'année dernière, nous n'avons pas pu, en raison des tensions qui pesaient déjà sur le fonctionnement de notre université, dégager cette enveloppe de 100 000 euros. Néanmoins, comme l'a expliqué Sylvie, nous avons pu quand même essayer de compléter le mieux possible ces heures complémentaires. Et on voit, là, cette année, que nous arrivons au bout du système pour pouvoir compléter ces heures complémentaires. D'où la prise de certaines mesures.

Le Président.- Merci. Je voudrais simplement également ajouter qu'évidemment, Monsieur Rollin, on respecte le phasage comité technique, conseil académique et conseil d'administration. On est ici dans le cadre d'un CA extraordinaire. On n'est pas ici dans le cadre du vote de la campagne d'emploi ni dans le cadre du vote du budget. On est uniquement dans le cadre d'un débat d'orientation. Bien évidemment, en termes de délibération formelle, le comité technique aura la primauté dans le cadre du phasage des délibérations.

Pierre souhaitait intervenir.

M. Pellenard.- Juste une question sur la modélisation des flux des étudiants parce que dans la présentation, on a assez peu parlé de l'évolution de ces flux sur les différentes années. Je voulais savoir quel était l'impact de ce flux, s'il avait augmenté à la rentrée 2014 et quel serait son impact réel sur le budget 2015. Parce qu'on ne pose jamais trop les questions dans ces termes, à savoir quelles seraient, par exemple, les incidences au niveau des droits universitaires sur le budget dans notre situation qui est très critique.

Le Président.- Si je comprends la question, je dirais que les flux étudiants augmentent. Ils augmentent de quelques pourcents avec des différences selon les composantes. Chaque année, on tient compte de ces évolutions, mais c'est à la marge et ne modifie pas substantiellement de façon majeure les dotations des composantes mais cela est quand même pris en compte.

On n'est pas face à des augmentations massives, composante par composante. On est, chaque année, à une augmentation de l'ordre de quelques pourcents. Tu me diras que d'année en année, les quelques pourcents qui s'ajoutent font beaucoup. Cela est tout à fait vrai. C'est indéniablement vrai. On est donc face à une difficulté, à une équation qui est extrêmement difficile, qui est une augmentation d'activité, une augmentation du nombre d'étudiants souvent un peu partout, avec une dotation qui est stable voire à la baisse, mais on n'a pas d'autre option que de faire face à cette situation et d'essayer de se bagarrer pour trouver des ressources propres puisqu'on sait très bien que de toute façon, la dotation de l'Etat ne va pas augmenter.

Je vois Mme Beau qui est là. Je dirais que c'est la même situation dans les hôpitaux où les dotations des hôpitaux ne sont pas vraiment à la hausse et où l'activité augmente. Il faut qu'on arrive à se débrouiller pour faire au mieux possible, pour rationaliser au mieux possible notre activité pour répondre à notre mission de service public. On n'a pas d'autre option que de faire cela.

Evidemment, si on avait, d'une année à l'autre, des disparités considérables, un effondrement complet du recrutement dans une composante, une explosion dans une autre, on en tiendrait compte de façon substantielle, bien sûr. On n'a jamais été confronté à ce type de situation pour l'instant.

M. Pellenard.- En complément, cela veut-il dire que dans les années à venir, on peut s'attendre à devoir limiter certains flux d'étudiants pour certaines composantes de la façon dont on le fait déjà pour certaines composantes actuellement ?

Le Président.- On l'a fait avec les capacités d'accueil. On l'a fait pour diverses...

M. Pellenard.- Cela veut dire que dans les années à venir, on devra aller vers cela.

Le Président.- Possiblement. On l'a déjà fait pour des raisons...

M. Pellenard.- Une autre solution serait d'augmenter les droits universitaires.

Le Président.- Oui mais cela ne dépend pas de nous. Comment dire ? C'est un levier qui n'est pas entre nos mains. Si, un jour, l'Etat décide d'une augmentation des droits d'inscription, bien sûr on pourra le faire, mais cette option n'est pas ouverte pour l'instant.

D'autres interrogations ? Cédric Clerc souhaite intervenir.

M. Clerc.- Sur la partie campagne d'emploi, je pense que je ne pourrai pas me prononcer puisqu'en fait, on ne voit pas comment ont été prises les options de ne requalifier qu'un certain nombre de postes. A moins d'avoir déjà accès, comme certains, aux documents du CT. Donc je ne me prononcerai pas là-dessus.

Par ailleurs, dans les documents vous faites état, je n'ai pas noté le chiffre, de 42 postes pour réduire la précarité, sur l'année. Là, cela me paraît un peu... 2014 et 2015, sur les deux années, d'accord. J'imagine que c'est encore sur des postes vacants et qu'il n'y a donc pas visiblement de création. Donc je ne sais pas.

Le Président.- On va laisser Anne répondre à cette question parce que c'est elle qui connaît bien les éléments techniques sur ces questions.

Mme Racine-Dahoui.- Comme les autres années, la résorption de la précarité chez les personnels BIATSS passe par les concours réservés prévus par la loi du 12 mars. Cette résorption de précarité s'exerce pour partie sur des postes qui peuvent se trouver vacants. C'est le cas notamment en 2014 où quelques emplois ont été mobilisés pour la résorption de la précarité. Sinon, l'université mobilise sur le plafond 1, consomme du plafond 1 pour faire des postes dits « gagés » qui sont en partie financés par le ministère, notamment la part du CAS Pensions restant à charge de l'établissement évidemment, le déroulement de carrière et le régime indemnitaire attaché à chaque grade. Mais comme les autres années, la résorption de la précarité passe par un effort particulier de l'université avec la création d'emplois gagés.

Le Président.- Merci, Anne. Avez-vous d'autres questions ? Cédric ?

M. Clerc.- Egalement, de nouveaux bâtiments sortent un peu de terre, là. Des demandes ont-elles faites pour ces nouveaux locaux en personnel, justement, d'accueil, des choses comme cela ? Est-ce pris en compte ?

Le Président.- Je vais vous répondre pour le bâtiment B3. Ce bâtiment vient d'ouvrir à côté du CHU. C'est un bâtiment pour la Faculté de médecine pour lequel l'université, je crois, a mis à disposition un demi-emploi - c'est cela, Anne ? - pour assurer l'accueil de ce bâtiment.

Pour les autres bâtiments, je pense que l'on a prévu de couvrir pour l'Institut Marey... Non, la Maison de la Métallurgie, je crois. On discute de l'ouverture d'un

demi-poste de contractuel pour ce bâtiment. Les autres bâtiments, je n'ai pas en tête les éléments. Je ne sais pas, Samuel, si tu as des éléments en tête...

Si ! On a prévu aussi pour la MSH. L'animalerie du B3 également, on a un poste qui est prévu. Un redéploiement de postes sur les trois redéploiements. Et puis je crois que l'on a prévu un poste pour la MSH également, pour le gardiennage de la MSH, qui est également prévu dans cette campagne d'emploi.

Au fur et à mesure que des bâtiments nouveaux ouvrent, on redéploie et petit à petit on affecte des emplois, effectivement, sur ces bâtiments.

Tout ceci étant dans un périmètre d'emplois dont vous avez bien compris qu'il est constant. C'est-à-dire qu'en dehors des emplois Fioraso, on n'a pas de création. Tout ceci doit donc se faire sur notre pool interne d'emplois. Donc petit à petit on le fait, on priorise et on arrive à couvrir ce besoin.

D'autres questions ? Cédric.

M. Clerc.- Egalement, sur les dotations aux amortissements. C'est 400 000. C'est le même montant que l'an dernier, c'est cela ?

M. Delmas.- Non, il y a en moins 100 000 euros par rapport à l'année dernière. C'est-à-dire que l'on était passé de 200 à 300, de 300 à 400, l'année dernière de 400 à 500, et en raison des contraintes, on ne pouvait pas boucler le budget en maintenant à 500 000. On est donc resté à 400 000 euros en prélèvement.

M. Clerc.- Et globalement, compte tenu des investissements des années précédentes, notamment de l'année qui se termine, 2013-2014, ces amortissements ne sont-ils pas plutôt à la hausse ?

M. Delmas.- Si, ils vont être à la hausse.

M. Clerc.- Donc c'est les communs et les composantes qui vont financer. Comment se décidera l'arbitrage entre ce qui sera pris en compte en centrale et par les composantes ?

M. Delmas.- Je vais laisser mécaniquement Sylvie répondre.

Le Président.- Non mais je pense que l'on peut dire en gros que l'on proratisé. C'est-à-dire que l'on va couvrir une moindre part de la charge d'amortissement des composantes avec une règle de proratisation, mais il est certain qu'au bout du compte, on couvrira moins. Cela est tout à fait vrai.

Donc la lecture un peu politique... Je peux vous donner deux éléments de lecture de cela, Cédric. Le premier, c'est le fait que l'établissement soutienne l'amortissement n'est pas obligatoire. C'est vraiment un choix que l'on a fait. C'est un choix politique que l'on n'est pas obligé de faire. Ce choix est lourd pour l'établissement. C'est une aide que l'on apporte à l'amortissement et que l'on n'est pas tenu d'apporter et que l'on essaie de couvrir le mieux possible. Malheureusement, on ne pourra pas l'assurer en totalité.

La deuxième chose, il est vrai que mécaniquement la charge d'amortissement est en train d'augmenter, donc si on couvre moins, il y aura un différentiel pour les composantes qui sera plus important. Cela est tout à fait clair. La conséquence de cela à long terme, c'est que cela amène à réfléchir à une politique

de mutualisation, à des politiques de regroupement. Cela est inévitable. C'est d'une certaine façon aussi le sens un peu pédagogique que l'on avait donné il y a quelques années quand on avait décidé que celui qui prenait une décision d'opportunité d'investissement devait en assumer la charge d'amortissement. C'est finalement assez logique.

On a essayé d'accompagner et d'aider autant que l'on pouvait les composantes parce que c'était une volonté politique. Mais là, on arrive un petit peu aux limites de ce qu'il est possible de faire. Il faudrait probablement parce que je crois que jusqu'à présent on avait à peu près couvert la réalité de la charge d'amortissement...

M. Delmas.- Oui, oui.

Le Président.- Pas pour les labos mais pour les composantes. En fait, pour l'instant, cela n'avait pas coûté grand-chose aux composantes puisqu'on avait pratiquement toujours soutenu en intégralité, en tout cas pour les UFR et écoles. Là, on ne peut plus. Cela veut dire effectivement que ceux qui décident d'un investissement vont devoir en assumer en partie la charge. Et probablement dans les années à venir, la situation ne va pas s'arranger là-dessus.

La conclusion, c'est qu'il faut réduire l'investissement quand il n'est pas indispensable et mutualiser autant qu'il est possible de le faire. Cela est tout à fait clair.

Je dois dire quand même que les programmes pluriannuels d'investissement, les PPI, sont la plus grosse part de l'investissement de notre université. Comme les PPI sont une décision politique que nous avons prise, la charge d'amortissement sur les PPI ne sera pas portée par les composantes et par les labos. Donc la charge de l'amortissement sur les PPI sera portée en centrale.

D'autres... Oui, Pierre Pellenard.

M. Pellenard.- Sur les 15 % prélevés sur les taxes d'apprentissage. Est-ce une nouvelle mesure ? Il y avait zéro avant de prélevé.

Le Président.- Oui, c'est une nouvelle mesure. Malheureusement, comme Dominique l'a expliqué, dans ce jeu compliqué de charges nouvelles qui pèsent sur nous, de diminution des recettes, on a essayé de compenser avec un peu plus de prélèvement sur réserves pour le STU et la DSI, avec les reprises de quotes-parts de subventions, on se donne un peu plus de 2 millions de marge ; l'inscription de la TVA dès le budget primitif, on se donne près de 500 000 euros de marge. Malgré cela, on ne couvrait pas le budget. Il a donc fallu faire ce que l'on fait dans ces cas-là, ponctionner, faire un impôt nouveau en quelque sorte. C'est un peu cela.

M. Pellenard.- Ce sont toujours les composantes qui feront le travail d'aller chercher ces taxes d'apprentissage.

Le Président.- Oui.

M. Pellenard.- Donc il peut y avoir un reversement qui sera fait...

Le Président.- Oui. Il faut voir que les composantes auront toujours 85 % de la taxe d'apprentissage et que les composantes bénéficient aussi de l'infrastructure

de l'université. Donc il n'est pas forcément absurde qu'il y ait un prélèvement sur ces ressources nouvelles que l'on crée.

M. Pellenard.- Il n'y aura pas d'aide supplémentaire pour la récupérer ?

Le Président.- C'est une excellente question. Je voudrais bien. On s'interroge. On a discuté dans le cadre de la campagne d'emploi de créer un emploi nouveau. Cet emploi serait très stratégique. Il aurait pour objectif précisément d'aider, d'assister les composantes dans la collecte de la taxe d'apprentissage, d'une part, en apportant des éléments juridiques sur l'évolution de la loi, en apportant une aide technique et administrative pour que les composantes soient soutenues, soient aidées dans leur effort pour aller chercher la taxe d'apprentissage. Cela fait partie des interrogations que l'on a eues, des discussions que l'on a eues dans la préparation de cette campagne d'emploi. On n'a pas de support. Malheureusement, vous voyez que l'on n'a pu déployer que trois supports. Donc les trois supports vont sur des fonctions qui étaient absolument indispensables, notamment de l'accueil, des bâtiments, des choses comme cela. On ne pouvait pas ne pas les faire, mais il est possible que l'on prenne la décision à l'automne. On a reporté un peu cette décision de créer un emploi contractuel, en fait, qui aurait pour mission précisément ce rôle stratégique d'aller nous aider, vous aider tous à aller chercher de la taxe, étant entendu que probablement cet emploi pourrait être gagé par les ressources que l'on pourrait en tirer parce que si tout va bien, il est très probable que l'on arriverait à le financer par l'amélioration des ressources. Cela fait partie des...

M. Pellenard.- Ce serait une très bonne chose parce que c'est un débat récurrent que l'on a dans les composantes d'avoir une aide à ce niveau-là.

Le Président.- Oui. Et j'aimerais bien que l'on ait, en fait... Mais là vraiment ta question recouvre exactement des interrogations que l'on a eues. Que l'on ait une sorte de cellule centrale à l'université qui puisse apporter cette aide - parce que c'est extrêmement technique, extrêmement compliqué - à toutes les composantes pour aller chercher de la taxe d'apprentissage. Oui, tout à fait. Donc on le fera peut-être. On prendra peut-être la décision dans les mois qui viennent.

Vincent.

Mme Gerrer.- Il y avait Louis.

Le Président.- Louis, pardon. Excuse-moi.

M. de Mesnard.- Oui parce que je voulais rebondir sur la taxe d'apprentissage.

Le Président.- Alors rebondis, et ensuite Vincent.

M. de Mesnard.- Ce qui est important aussi pour la taxe d'apprentissage, c'est qu'il y ait un retour vers les entreprises. Cet emploi devrait donc aussi servir à cela, c'est-à-dire savoir remercier les entreprises qui ont donné à l'université de Bourgogne la taxe d'apprentissage. Vous savez, une carte de vœux en fin d'année, cibler une entreprise « L'université de Bourgogne vous remercie d'avoir versé telle

somme », etc., cela motive l'entreprise pour l'année suivante à redonner à nouveau à l'université de Bourgogne.

Le Président.- Tu as totalement raison, oui. En fait, cet emploi auquel on pense serait une sorte d'emploi administratif sur ce lien taxe d'apprentissage, ce lien avec les entreprises. En fait, depuis deux ans que nous sommes en situation de responsabilité, on a fait un très gros travail vis-à-vis du monde économique, du monde des entreprises, à travers la vice-présidence de Jean Guzzo notamment, pour s'ouvrir au monde de l'entreprise. On voit bien que ce travail politique relationnel est fait et que maintenant il faut qu'on arrive à le consolider précisément par un emploi technique administratif et que l'on mette en place cette cellule effectivement qui va pouvoir faire ce lien avec les entreprises, qui va pouvoir faire ce que tu dis, les remercier et assurer ce travail sous le contrôle politique, effectivement, d'un vice-président qui s'occupe des relations avec le monde économique. C'est exactement le... Vos deux interventions vont totalement dans le sens des discussions que l'on a eues depuis le mois de juillet tous ensemble en équipe. Tout à fait.

Vincent.

M. Thomas.- Je vais me permettre d'abonder un petit peu dans le sens des deux interventions précédentes. Peut-être que mon propos participera à la définition de la fiche de poste de ce nouveau salarié. Pourquoi ? Parce que je suis également confronté en tant que Directeur de master à la taxe d'apprentissage. Or je m'aperçois d'une chose, je peux en témoigner, c'est que les entreprises ont une approche de la taxe d'apprentissage très *intuitu personae* comme disent les juristes. C'est-à-dire qu'elles me versent à moi. Aussi étrange que cela puisse paraître, ce n'est pas à l'université de Bourgogne, ce n'est même pas au master que je dirige. C'est « on a versé tant à Vincent Thomas ». Il y a donc ce côté *intuitu personae* qui... Avoir quelqu'un qui démarcherait les entreprises sans que, derrière, il y ait un lien avec la formation ne me semble peut-être pas spécialement indiqué. C'est mon sentiment, en raison de ce lien *intuitu personae*. C'est le premier point.

Le deuxième point, lorsque des entreprises décident de nous affecter, d'affecter à un diplôme spécifique la taxe d'apprentissage puisqu'elle est nécessairement fléchée, il y a une sorte d'incompréhension parce qu'il est très rare, en réalité, que je sache si j'ai reçu ou pas ce qui est parti de l'entreprise qui m'avait promis un versement. C'est la situation actuelle. Ce n'est absolument qu'un témoignage.

Pourquoi ? Parce qu'après identification... Enfin, j'ai essayé de porter un diagnostic au problème. La taxe d'apprentissage est versée à un organisme collecteur qui lui-même le transmet à un organisme répartiteur. Organisme répartiteur qui pour nous est l'uB, d'accord, et qui ensuite le reverse ou l'affecte au budget des masters même si je sais que les masters n'ont pas de budget à proprement parler. Je parle à Dominique évidemment pour être tout à fait rigoureux.

Je suis placé régulièrement dans une situation extrêmement délicate à l'égard de mes bailleurs de fonds, parce qu'il faut bien les appeler comme cela. Je ne peux pas savoir et leur certifier que j'ai perçu telle et telle somme qu'ils m'ont envoyée. Je ne sais pas d'où vient le problème. Je ne sais pas si le problème vient de l'organisme collecteur qui ne transfère pas à l'organisme répartiteur. Je ne sais pas si l'entreprise elle-même a utilisé le bon intitulé de mon diplôme et j'insiste énormément sur ce point.

Bref, il y a, à mon avis, dans la fiche de poste de ce futur salarié, éventuellement une dimension de suivi à la fois des relations qui sont établies entre les responsables de masters avec les entreprises, à savoir un recensement, et peut-être un suivi des promesses qui sont faites par les entreprises, qui m'ont été faites et que je n'ai jamais retrouvées *in fine*. En tout cas, je témoigne d'un vécu.

M. Mercier.- Je veux réagir parce que je connais en tant que responsable de master les mêmes situations. Par contre, j'essaie depuis plusieurs années de faire ce suivi. Donc on arrive à avoir des informations relativement précises. Je veux dire que l'université s'est beaucoup améliorée - c'était un de mes chevaux de bataille il y a quelques années - et dans la diffusion de l'information et, ensuite, avec des tableaux vraiment détaillés de plus en plus tôt. C'est ce qui m'a semblé.

Là où je pense que tu as raison, c'est de noter le caractère très personnalisé de ces campagnes de taxe. Mais à mon sens, du coup, je crois qu'il faudrait orienter ce recrutement plutôt sur un niveau plus institutionnel. Je ne suis pas certain qu'une seule personne puisse avoir le temps d'aider tous les responsables de formation à améliorer leur collecte.

Par contre, si je prends mon exemple ou certains autres instituts, l'ESC Dijon a des partenariats institutionnels. Donc au-delà des personnes, on peut aussi imaginer à l'université de Bourgogne que l'on puisse avoir des partenariats globaux où cette personne pourrait effectivement suivre ce partenariat. On l'a déjà pour certaines grandes entreprises. SEB, par exemple, je crois. Tout comme les entreprises ont des responsables relations école, nous pourrions mettre en face un responsable partenariats et campagnes de taxe, etc.

Cela veut dire qu'il faut, je pense, jouer en complément entre le dynamisme de certaines formations parce que structurellement, certaines formations sont mieux placées que d'autres pour générer de la taxe d'apprentissage, notamment je vais faire référence à un master que je connais bien le master « Gestion des ressources humaines » où certains diplômés où certains contacts sont dans les services qui affectent ces taxes. Et là où tu as raison de le souligner, c'est un processus extrêmement complexe déjà en interne. La politique globale d'affectation de la taxe d'une entreprise ne va pas forcément suivre les consignes données à tel ou tel endroit. Il y a un processus d'arbitrage qui est fait. Donc même les bailleurs de fonds eux-mêmes n'ont aucune garantie que leurs consignes sont suivies. Ensuite, on passe dans un schéma que tu as évoqué où, en fait, cela échappe très largement à notre contrôle.

Là où on peut contrôler davantage les choses, c'est d'abord s'assurer que les listings dans lesquels nos diplômés sont recensés sont lisibles, ce qui n'est pas toujours le cas. On peut avoir des intitulés très proches, parfois même des erreurs, et on a du mal à les faire rectifier. L'université n'en est pas responsable. Mais quelqu'un qui assurerait un suivi plus régulier avec les différents acteurs, les différentes parties prenantes, serait effectivement précieux.

Alors, on ne l'a pas évoqué, il faut ajouter un point de vigilance. Ces réformes ou évolutions actuelles concernant la taxe d'apprentissage ne sont pas non plus neutres. Cela serait catastrophique si, dans les années à venir, on empêchait l'université de recueillir toujours plus de taxe. Tout le monde est conscient de l'enjeu que cela représente, et c'est de plus en plus concurrentiel. Nous entendons des collègues de toutes les composantes s'intéresser à la taxe alors qu'auparavant, c'était uniquement les diplômés professionnalisants.

Tout cela relève, je pense, d'un aspect très stratégique et plaide pour l'étude d'opportunité et voir quel type de poste pour nous professionnaliser encore plus dans ce domaine.

Mais pour finir sur une note positive, je peux assurer, pour avoir essayé de me débattre avec ces questions depuis maintenant plus d'une dizaine d'années, que je trouve que l'université a beaucoup progressé dans ce domaine, dans le professionnalisme avec lequel on gère des choses qui ne sont pas faciles à gérer.

Le Président.- Merci, Samuel. Vincent.

M. Thomas.- Peut-être deux points. Le premier point, il est évident que l'on a besoin de la taxe d'apprentissage. Ce n'est pas stratégique. A mon avis, cela devient vital, étant donné les difficultés budgétaires qui sont les nôtres et qui nous sont imposées.

Par ailleurs, sur la taxe d'apprentissage et l'institutionnalisation de la taxe d'apprentissage école-entreprise ou université-entreprise, il me semble, sauf erreur de ma part, mais il faudrait que je vérifie, que la taxe d'apprentissage est fléchée sur un diplôme, une formation. Pas sur un établissement, me semble-t-il. C'est une dimension du poste, on va dire, et du partenariat.

Par ailleurs, et c'est peut-être mon troisième point finalement, je t'admire beaucoup d'avoir réussi à flécher les circuits, à avoir organisé les choses. Je vais te consulter très clairement. Je vais voir comment tu fais parce que moi, je n'y arrive pas. Cela fait cinq ans que j'essaie, cinq ans que j'échoue. Et je ne sais pas d'où ça vient. C'est-à-dire que je ne suis pas en train de dire que cela vient de l'université de Bourgogne. Je n'en sais rien. Je ne parviens pas à identifier l'aiguillage où les choses se perdent alors que j'ai fait cet effort d'indiquer absolument aux entreprises partenaires de mon diplôme, même en leur préparant un bordereau avec l'intitulé exact, le lieu, la date... Enfin, tout. Je ne sais pas quoi faire d'autre. Je n'y parviens pas.

Le Président.- Message entendu et on essaiera de voir spécifiquement avec toi comment améliorer les choses. De toute façon, ce que vous dites va bien dans le sens de la réflexion que l'on a engagée sur une meilleure professionnalisation de cette fonction qui va devenir stratégique, en particulier à l'heure où il faut que l'on mette tout en œuvre pour trouver des ressources propres. On voit bien que c'est quelque chose d'absolument essentiel.

D'autres interventions ? Julien Brault.

M. Brault.- Bonjour. On voit qu'il y a une baisse conséquente de la dotation aux services centraux de l'université, qui assure un petit peu le fonctionnement quotidien de l'université et aussi, ainsi, le quotidien des étudiants. La baisse est quand même importante, un peu plus de 35 % je crois. Il y a beaucoup de services notamment d'orientation, sur le lien université-lycée, sur l'insertion professionnelle. Il y a aussi le service de communication auprès des étudiants, les services centraux. Je voudrais savoir si l'impact sera finalement important sur le quotidien et la qualité de vie des étudiants sur notre campus.

M. Delmas.- L'impact sur la qualité de vie, le quotidien des étudiants, non. Il y a une très grosse baisse sur, à la fois, la vie institutionnelle de l'établissement, une très grosse baisse sur la communication de l'établissement. Peut-être, Sylvie,

pouvez-vous compléter s'il y a d'autres choses. Mais sur le fonctionnement même en direction des étudiants, on a essayé en tout cas de préserver cela. Bien évidemment, la diminution de l'enveloppe globale des services centraux va aussi, comme je l'ai indiqué, dans cette spécialisation « professionnalisation du personnel », comment mieux faire avec moins. C'est un peu cela aussi, le slogan.

Le Président.- Sylvie, vous avez peut-être quelques éléments plus précis.

Mme Gigarel.- En fait, les services centraux reprennent l'antenne financière de la Maison de l'université et la vie institutionnelle de la Maison de l'université. Les crédits qui sont destinés aux étudiants font partie du pôle « Vie universitaire » et n'ont pas du tout été affectés par cette diminution puisque dans le cadre de la réorganisation, en fait, on constate même une légère progression pour prendre en compte, effectivement, les nouvelles missions du SIO et du nouveau pôle qui a été créé.

Le Président.- Merci, Sylvie. D'autres questions ? Julien.

Mme Gerrer. Cédric aussi.

Le Président.- Cédric...

M. Brault.- Oui, désolé. Deuxième question. Cela dépasse un petit peu le cadre des orientations sur le budget 2015, mais on sait que l'augmentation du flux des étudiants va continuer dans les années futures et que, de toute façon, la dotation de l'Etat va soit baisser soit... Il y a très peu de chance que cela augmente. Y a-t-il des réflexions aujourd'hui à l'université pour justement anticiper cela, on va dire pas seulement sur les orientations budgétaires 2015 mais plutôt sur les orientations budgétaires à long terme ? Quelles sont les solutions que l'université pourra proposer justement, pas seulement sur 2015, mais vraiment dans les années à venir ? Va-t-on finir par avoir une taille limite dans les composantes comme on l'a déjà fait un petit peu partout en STAPS ? Va-t-on arriver partout à cela ? Finalement, cela pose presque la question, peut-être pas dans les cinq ans à venir mais un peu après, sur l'accès des étudiants à l'enseignement supérieur. Je pense qu'on aura aussi l'occasion par le biais de la ComUE. L'harmonisation de la carte, interrégionale maintenant, des formations pourra le permettre justement sur des formations à petit flux. Mais ne va-t-on pas venir aussi finalement sur des gros flux à uniformiser un petit peu partout ? A déplacer aussi des grandes formations ? C'est un petit peu la crainte des étudiants aujourd'hui. Donc il y a un petit peu beaucoup de questions, je crois.

Le Président.- Je crois que tu as apporté toi-même la réponse, Julien. On peut déployer tous les trésors d'imagination, d'astuces budgétaires, de rigueur, Jean-Emmanuel Rollin a raison. A force de faire mieux avec autant, on va atteindre des limites. Tout cela n'est pas des réformes et des réponses structurelles. Je crois que la seule réponse structurelle à la question que tu poses, on la trouve dans l'harmonisation Bourgogne Franche-Comté et dans la cartographie des formations Bourgogne Franche-Comté, donc dans le chantier de la ComUE, qui est finalement le seul levier structurel que nous ayons qui permette, via précisément la suppression du morcellement des formations à petit flux, peut-être pas de tuer la créativité vis-à-

vis des formations nouvelles, non, mais simplement de faire en sorte que là où on a, et en Bourgogne et en Franche-Comté, deux formations à quelques étudiants, à tout petit flux, on en fasse une seule à flux moyen. Simplement, travailler en ce sens va nous permettre de créer des marges. Et ce sont ces marges qui nous permettront d'accueillir au mieux les étudiants parce qu'au bout du compte, c'est quand même bien l'objectif de ce chantier interrégional.

Il y a deux raisons fondamentales pour ce chantier interrégional Bourgogne Franche-Comté. Ce n'est pas Shanghai encore une fois. On l'a dit et redit. Les deux raisons de fond, c'est de permettre d'accueillir sur le périmètre Bourgogne Franche-Comté tous les étudiants dans un cadre de cursus pluridisciplinaire, de donner accès à toutes les disciplines aux jeunes des deux régions. Et le deuxième objectif, c'est à travers une stratégie de différenciation stratégique scientifique, d'amélioration du lien avec les entreprises, de créer de la dynamique économique pour enrichir nos régions et maintenant notre région Bourgogne Franche-Comté. Ce sont les deux objectifs de fond.

La réponse à ta question, tu l'as apportée toi-même. Je pense que c'est la ComUE. Quand on le fera, on sait tous, et tu le sais aussi bien que nous, à quel point ce chantier est difficile, mais je pense qu'il n'y a pas d'autre chemin que la carte unique des formations sur Bourgogne Franche-Comté pour arriver à accueillir au mieux les étudiants en leur offrant tous les cursus. C'est un chantier que l'on engage mais qui, à mon avis, est un chantier pour encore cinq à dix ans avant qu'il soit réellement complété, mais il faut bien commencer un jour.

Louis. Louis, et puis quelqu'un... Cédric voulait intervenir peut-être. Cédric, vous aviez... non ? Cédric, toi d'abord, et Louis ensuite.

M. Clerc.- Je voulais revenir sur un chiffre qui était positif comme cela en apparence *a priori*. C'est les plus de 35 % pour la formation des personnels. C'est un pourcentage important. Cela vient-il comme cela ou des besoins ont-ils été identifiés ? Je ne sais pas. La première question est celle-ci.

Le Président.- Deux éléments de réponse. Premièrement, c'est une réponse un peu politique et de principe. On a besoin d'avoir des personnels qui soient le mieux professionnalisés possible, le plus compétents possible. Cette réponse de principe se suffit donc presque en elle-même.

La deuxième réponse plus précise, on va changer de système d'information Ressources humaines dans l'année qui vient probablement. Ce système d'information devra diffuser dans l'ensemble de l'établissement. On devra donc faire un effort important de formation de tous les personnels sur ce nouveau système d'information Ressources humaines. De façon spécifique, on a besoin de répondre à ce besoin que l'on anticipe.

Troisièmement, je peux répondre également qu'il faut absolument que l'on s'engage dans une stratégie de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC). Qui dit GPEC dit capacité de former les personnels, de les réorienter, de leur donner la possibilité de formations pour s'orienter sur des métiers nouveaux. Cela entre donc aussi dedans. La GPEC est quelque chose d'extrêmement stratégique, qui n'existe pas bien encore dans les universités mais qui sera un levier déterminant de notre adaptabilité au monde qui change. Il s'agit d'entrer dans cette démarche.

Louis, pardon. Louis souhaitait intervenir.

M. de Mesnard.- Merci. J'avais déjà une question à poser sur les heures complémentaires effectuées avec les partenaires de l'université de Bourgogne sur le Grand Campus. Quand des enseignants de l'université de Bourgogne font cours à AgroSup, par exemple, ou l'inverse, comment cela se passe-t-il ? L'université de Bourgogne paye-t-elle les heures complémentaires des enseignants de l'université de Bourgogne qui font cours à AgroSup ? Est-ce ainsi que cela se passe ?

Le Président.- Il me semble qu'il y a une refacturation croisée et qu'en fait, on fait à un moment donné un bilan des heures qui sont dues par les uns et les autres et qu'on regarde le différentiel. Cela se fait comme ça.

M. de Mesnard.- Oui, parce que je suis tombé sur un petit détail au cours d'une réunion pédagogique avec un master dans lequel on est assez nombreux à l'IAE à intervenir dans ce master à AgroSup. Apparemment, la rémunération du suivi des étudiants en stage n'est pas la même. Alors, si vous êtes d'AgroSup, vous avez quatre heures par étudiant. Si vous êtes de l'uB, vous avez cinq heures. Je n'ai pas voulu perturber la réunion, mais cela m'a paru extrêmement bizarre que l'on puisse avoir comme cela une distorsion.

Le Président.- Et même à l'intérieur de l'uB, il y a des distorsions entre les composantes.

M. de Mesnard.- Oui, d'accord. Mais dans le même diplôme, deux enseignants...

Le Président.- Oui, parce qu'ils appartiennent à deux établissements qui ne sont pas les mêmes.

M. de Mesnard.- Ensuite, sur les diplômes en anglais, sur les frais de scolarité que l'on peut demander. Ce sont donc des recettes pour l'uB. Je pense que l'on demande systématiquement des... Donc cela vise des étudiants internationaux, pas des étudiants français. En général, des étudiants internationaux qui ont du financement et, à mon avis, on ne demande systématiquement pas assez. Je pense qu'en dessous de 5 000 euros l'année, on n'est pas crédible pour un étudiant d'un pays qui n'est pas la France, qui est soit de l'Europe ou autre. C'est-à-dire que si on ne demande pas assez cher, les gens pensent que ce n'est pas bon.

Le Président.- Je sais.

M. de Mesnard.- Sincèrement, en dessous de 5 000-6 000-7000 euros l'année, on n'est pas crédible. Donc il ne faut pas hésiter à mettre des frais de scolarité dans la mesure où on vise des étudiants allemands, anglais, italiens, tchèques, que sais-je ?, américains etc. Ces diplômes visent peu les étudiants africains qui ont souvent un pouvoir d'achat assez faible. De toute façon, c'est en anglais, etc. Mais quand ce sont des diplômes en anglais à stature internationale, il ne faut pas hésiter à mettre des droits de scolarité de niveau international parce que, sinon, les gens pensent que ce n'est pas de bonne qualité. C'est un principe marketing bien connu : si je ne vends pas cher, les consommateurs pensent que ce n'est pas de bonne qualité. Je ne peux pas vendre des BMW au prix des Citroën. Vous voyez ? Non mais je n'ai pas une BMW, j'ai une Citroën. Et encore modeste.

Mais c'est un principe. C'est un petit détail mais il faut qu'on y veille. Sinon, on va lancer des formations qui vont nous coûter cher et qui taperont à côté de la plaque.

Troisième chose, c'est sur les amortissements. On sent que les amortissements, les discussions le montraient, sont vus comme très négatifs. Ce n'est pas du tout la vision que l'on en a dans les entreprises.

Le Président.- C'est vrai.

M. de Mesnard.- Dans les entreprises, on ne demande que cela d'amortir massivement. Il y a des entreprises qui recourent à des systèmes d'amortissement accéléré et l'Etat a mis des freins légaux pour les empêcher d'amortir à toute vitesse. Dans le monde de l'entreprise, on aime bien amortir. Pourquoi ? Parce que cela diminue le résultat et donc les impôts tout simplement. Or, nous, on voit l'amortissement comme étant très négatif parce qu'autrefois on n'amortissait pas. Me semble-t-il.

Le Président.- Exactement.

M. de Mesnard.- Donc cela se met en place. Mais quand ce sera en régime de croisière...

Le Président.- Absolument.

M. de Mesnard.- ...vous avez dix machines qui durent chacune dix ans et vous les avez achetées un petit peu tous les ans, tous les ans votre amortissement correspond à la somme permettant de racheter une machine. Donc l'amortissement, vous ne le voyez pas comme étant négatif. Simplement, vous mettez de côté un petit peu pour racheter une machine. Pour le moment, c'est très douloureux y compris pour les composantes mais, à la fin, quand cela sera mis en place... Simplement, on met de côté tous les ans pour renouveler son stock de matériel.

Le Président.- Tu as tout à fait raison. Ce que tu développes là est exactement le fond de l'argumentation que l'on avait développée il y a quelques années quand on avait essayé de mettre en place cette nouvelle politique d'amortissement. Il est vrai que c'est considéré comme un élément douloureux pendant les premières années. Mais au bout d'une dizaine d'années - en gros, c'est le délai moyen -, cela va nous construire un fonds de roulement avec une capacité d'investissement. C'est le premier élément vertueux.

Le deuxième élément vertueux est, effectivement, la responsabilisation de celui qui prend la décision d'investir parce qu'il sait qu'il va devoir amortir et c'est responsabilisant.

Le troisième élément, l'argent va dans le fonds de roulement. Cela contribue donc à créer le socle d'une véritable politique d'établissement puisque le fonds de roulement n'appartient pas à tel ou tel labo ou composante, il appartient à nous tous. Donc le jour où on aura un fonds de roulement suffisamment conséquent du fait de cette politique d'amortissement, cela permettra de prendre des décisions d'investissement éventuellement importantes que telle ou telle composante ou labo ne pourrait pas assurer seul. Dans mon esprit, c'est un outil de cohésion d'établissement, et c'est quelque chose de très important. Tout à fait. Je suis

d'accord. Cela fait combien ? Trois ou quatre ans que l'on a commencé ? Je ne sais plus... En 2010. Donc 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, c'est cela ? Ou 2011 ?

Mme Gigarel.- Effectivement, on a commencé en 2011.

Le Président.- On va aborder la cinquième année donc on est encore dans quelque chose qui n'est pas mature. Mais il est certain aussi que c'est douloureux, que c'est compliqué. Pendant la période de mise en place, cela coûte, cela pèse et c'est difficile. Il y aura à un moment donné des décisions de réduction d'investissement pour certains, la nécessité de mutualisations. Cela va pousser à faire cela, mais c'est plutôt quelque chose de vertueux. En même temps que l'on va pousser à mutualiser et peut-être moins investir, nous lançons des PPI qui sont une vraie politique de modernisation dans tous les domaines (numérique, sports, travaux pratiques). Donc vous voyez, on a tapé dans tous les domaines. De fait, puisqu'on lance une vraie politique d'investissement à travers les PPI, d'une certaine façon on va réduire le besoin que les composantes puissent avoir d'investir pour elles-mêmes. Au bout du compte, le dispositif sur dix ans devrait être vertueux, effectivement. Effectivement, cela n'a pas été facile à mettre en place.

Pour ce qui est des masters en anglais, tu as raison sur le fond. Simplement, à l'échelle de l'Europe, on n'a pas le droit d'augmenter les droits d'inscription. Par ailleurs, l'idée, ce n'est pas uniquement pour des étudiants internationaux, c'est aussi pour des étudiants français, francophones, qui pourraient avoir envie de faire des formations en anglais, d'aller dans des universités étrangères et qui n'ont pas les moyens. Donc l'idée est qu'on puisse leur offrir des formations en anglais également ici.

M. de Mesnard.- Juste là-dessus. Dans certaines universités à l'étranger, on fait un double tarif...

Le Président.- Oui.

M. de Mesnard.- Il y a le tarif Union européenne et le tarif non Union européenne. Si un Américain vient, on va lui dire que c'est 7 000. Si un Européen vient, on va lui dire que c'est 1 000 ou 2 000. On peut très bien faire cela. C'est tout à fait possible. Et puis il y a des diplômes d'universités européennes qui coûtent 5 000, 6 000, 7 000...

Le Président.- Bien sûr.

M. de Mesnard.- ...Des LLM, par exemple, en droit...

Le Président.- Oui, c'est vrai.

M. de Mesnard.- ...Vincent, peut-être que tu connais les LLM. Les LLM, c'est 5 000, 6 000, 7 000. Cela dure un an et demi, attention ! C'est un petit peu plus long que les M2 mais ce sont ces tarifs. Et si on disait à un Français « vous allez faire un LLM en Allemagne à 1 000 euros », je crois qu'il se méfierait. Il dirait que ce n'est peut-être pas le meilleur LLM possible.

Le Président.- Alain Dereux.

M. de Mesnard.- C'est le marketing.

M. Dereux.- A ce sujet, je ne sais pas si vous avez entendu que, comme chaque année, il y a un exode d'étudiants français vers mon pays natal, la Belgique, où les droits d'inscription sont pourtant significativement plus élevés qu'en France. Ce sont des universités autant publiques que privées.

Le Président.- Oui mais, là, nous sommes bien obligés...

M. Dereux.- Nous avons quand même des niveaux de frais d'inscription très très bas, y compris à l'intérieur de la France par rapport à des écoles d'ingénieurs où là il y a une inflation terrible.

Le Président.- Mais nous, on doit bien jouer dans le cadre de ce qu'est la loi française à cet égard. Par ailleurs, je pense que l'on peut augmenter, si j'ai bien compris, le dispositif, les droits, à condition d'offrir des prestations supplémentaires. Si, par exemple, avec un diplôme, on offre une prestation supplémentaire en termes d'accueil, en termes de prestations de logement, alors on peut augmenter les droits. Mais encore faut-il que l'on ait cette capacité à offrir ces prestations. Or, pour l'instant, nous uB, on n'est pas organisé pour offrir un niveau de prestations aux étudiants qui justifierait une augmentation de nos droits d'inscription. C'est probablement quelque chose qu'il faudra qu'on travaille dans les années qui viennent. Possiblement.

M. Dereux.- Je voulais encore ajouter quelque chose sur les masters en anglais. Je crois que c'est absolument stratégique pour l'avenir de certains masters notamment scientifiques. Parce que les mesures budgétaires dont on parle aujourd'hui, leur effet direct sur les Sciences et Techniques, qui me concernent en premier lieu, est d'affaiblir davantage notre position par rapport à la concurrence des classes préparatoires et des grandes écoles d'ingénieurs. Or, je ne vois pas comment on peut effectivement offrir un plus par rapport à cette concurrence, si ce n'est en offrant à nos étudiants d'avoir des cursus en langue anglaise où ils seraient dans un environnement international au niveau master, ce qui au niveau R&D est, de toute façon, une condition obligatoire pour trouver du travail, tant en France que n'importe où en Europe...

Le Président.- Tout à fait.

M. Dereux.- ...Il est donc absolument essentiel de poursuivre cette politique de développement de masters en anglais...

Le Président.- Tout à fait.

M. Dereux.- ...et, je crois, même de travailler au niveau des étudiants, de les persuader que s'ils veulent faire des masters Recherche, ils ont intérêt à les suivre en anglais. Il faut savoir que dans plusieurs pays du Nord de l'Europe (Pays-Bas, Danemark, Suède), les masters Recherche sont systématiquement en anglais. Cela leur permet de drainer des étudiants de très bon niveau venant du monde entier dans leurs masters.

Le Président.- Tout à fait. Je pense que c'est un élément central de la politique que l'on doit mener. C'est bien la raison pour laquelle dans un contexte qui est vraiment très difficile, et alors que la loi ne nous le permet pas actuellement, on a tenu à construire ces quatre masters en anglais que l'on va ouvrir et qui sont, pour l'instant, des duplications de masters en français parce qu'on n'a pas le droit. Mais on a voulu le faire parce que je voulais qu'on acquière l'ingénierie pédagogique qui nous permet d'apprendre à faire ce genre de choses. Je ne voulais pas qu'entre le moment où on était élu et le prochain contrat, il y ait un gap de quelques années qui fasse que l'on affiche les choses mais qu'on ne puisse rien faire. On l'a donc fait.

Alors, c'est sûr que cela un coût parce que, de fait, on duplique. Mais en même temps, on a acquis une capacité à concevoir une sorte d'ingénierie de masters en anglais. Vous voyez, on en ouvre deux cette année, deux en septembre 2015, et on va être dans le prochain contrat pratiquement. Il n'y aura donc pas eu de rupture dans l'engagement.

On a mis en place le master Opole, le master en droit européen l'an dernier.

Chaque année, depuis que l'on a pris la responsabilité de cette université, on aura petit à petit augmenté les formations à l'international. On aura donc appris à faire mieux. L'objectif, et cela fera partie de la lettre de cadrage que l'on va vous envoyer à tous, d'ailleurs, là, en septembre-octobre, c'est que pour la prochaine maquette, la prochaine offre de formation, les masters en anglais ne seront plus des moutons à cinq pattes. Ce ne seront plus des espèces de corps étrangers exotiques. Cela fera partie de notre offre de formation normale. On va les intégrer dans l'offre de formation normale. Cela fera partie des éléments que l'on va demander parce qu'il n'y a pas d'autre option que cela. Je suis bien d'accord.

Je crois qu'il y a deux instruments très importants qu'il faut que l'on crée, ce sont des masters en anglais et des chaires d'entreprise avec les entreprises comme ce que l'on a fait avec le master AREVA. Là aussi, on a appris l'ingénierie pédagogique et technique, le dialogue avec les entreprises pour le faire. On va donc essayer de continuer une fois par an, de créer des chaires d'entreprises parce que c'est ce qui est l'avenir pour l'insertion des étudiants, pour l'attractivité des étudiants. Plus on aura de la notoriété internationale, plus nos diplômés auront de la valeur et plus nos étudiants, même non internationaux, trouveront plus facilement à s'insérer dans le monde. C'est un engagement. C'est compliqué mais on avance résolument là-dessus.

Clotilde.

Mme Marseault.- Je voulais prendre la parole à propos du FIPHFP. Il faut savoir qu'on a organisé une journée au niveau de l'AMUE, de la CPU et du ministère le 18 juin pour parler de la politique handicap en général et à propos du FIPHFP. *A priori*, les universités vont être maintenant obligées d'abonder ce fonds. Il sera possible de conventionner avec le FIPHFP pour adapter ce paiement. Cela vaut donc vraiment le coup de se rapprocher d'eux pour voir dans quelle mesure il est possible d'adapter ce paiement...

Le Président.- D'accord.

Mme Marseault.- ...et de défalquer éventuellement les investissements qui sont réalisés même pour les étudiants... Enfin, il y a beaucoup d'adaptations

possibles, et le FIPHFP est très demandeur de dialogue avec les établissements. Son but n'est pas...

Le Président.- De nous taxer.

Mme Marseault.- ...de remplir les caisses, c'est avant tout de faire en sorte que les établissements arrivent aux fameux 6 %.

Le Président.- Mais de différentes façons. Il y a différentes façons d'y arriver.

Mme Marseault.- Oui mais pensez, en tout cas, à ce conventionnement avec le FIPHFP.

Le Président.- D'accord.

Mme Marseault.- Et avec les entreprises aussi.

Le Président.- Mais je vois Sylvie qui m'indique que l'on est déjà engagé dans ce chemin. OK, merci, Clotilde.

D'autres remarques ? D'autres questions ? Non ? Tout le monde s'est exprimé autant qu'il souhaitait le faire. Si c'est le cas, je voudrais d'abord vous remercier.

Je trouve que les débats comme cela sur lesquels il n'y a pas d'enjeu immédiat de vote sont toujours les plus riches et les plus intéressants. On a vraiment des discussions intéressantes. Et puis je retiens de nos débats des suggestions tout à fait intéressantes.

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- J'ai simplement une demande d'information...

Le Président.- Oui ?

M. Rollin.- ...qui est plus ou moins liée mais j'attendais la fin complète du débat car ce n'est pas du tout l'objet du débat. Je voulais savoir, parce que c'est une rumeur, je me suis dit que j'allais poser la question à la source...

Le Président.- Méfions-nous des rumeurs.

M. Rollin.- Est-il exact que la direction de l'université pense au recrutement d'un DRH ?

Le Président.- Ce n'est pas l'objet de notre discussion d'aujourd'hui, Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui, justement. C'est pour cela que j'ai attendu la toute fin mais j'aimerais savoir. C'est une rumeur qui circule fortement dans l'université.

Le Président.- On parlera de cela en Comité technique peut-être. Je vous réserve la réponse pour le Comité technique.

M. Rollin.- Vous avez pratiquement donné la réponse.

Le Président.- Je sais que c'est une question à laquelle vous êtes sensible mais je vous réserve la réponse pour le Comité technique.

Ceci étant, je vais soumettre à votre approbation ces orientations. Elles vous sont soumises aujourd'hui en termes de campagne d'emploi, en termes de budget, après cette présentation qui a été longue et complète, après cette discussion.

Y a-t-il parmi les administrateurs des oppositions à ces grands principes de budget et de campagne d'emploi que l'on vous a présentés aujourd'hui, donc des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ? Donc une...

M. Rollin.- Je ne prends pas part au vote.

Le Président.- Donc un refus de prendre part au vote et une abstention.

19 pour, 1 abstention, 1 refus de prendre part au vote

Ecoutez, merci beaucoup. C'est important parce qu'à ce stade et à quelques semaines du vote final du budget et de la campagne d'emploi, du vote des grandes masses budgétaires en tout cas, il est très important que l'on ait ce cadrage par le conseil d'administration pour continuer la phase finale de préparation.

Merci infiniment à tous, et on se retrouve le 22 septembre, je crois, pour le vote définitif.

Bon après-midi.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 19)

Le Président

Alain BONNIN